Montpellier
Agglomération

Développement Durable

Rapport 2012

mon agglo
COMME
JE L'AIME
montpellier-agglo.com

Sommaire

Édito 4

Synthèse 5

Introduction méthodologique 8

Chapitre 1er 12
La lutte contre le changement climatique

Chapitre 2 23
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Chapitre3 31
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Chapitre 4 39
L'épanouissement de tous les êtres humains

Chapitre 5 47
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Chapitre 6 57
La situation de la collectivité au regard des 5 éléments de méthode du développement durable

Édito

Au-delà de l'obligation réglementaire de présenter, préalablement au débat d'orientation budgétaire, un rapport sur sa situation en matière de développement durable, Montpellier Agglomération a souhaité établir un bilan exhaustif et transversal sur l'avancée de notre collectivité sur le développement durable.

En 2011, nous avions établi l'Agenda 21, véritable feuille de route en matière de développement durable. Pour l'année 2012, la Communauté d'Agglomération a souhaité élaborer un rapport complet et détaillé analysant l'activité de la collectivité sous l'angle des cinq finalités du développement durable.

2011 et 2012 ont permis de prolonger les différentes actions mises en œuvre depuis de nombreuses années en faveur du développement durable, sujet au cœur des préoccupations de la Communauté d'Agglomération. Ainsi la mise en service de nos lignes de tramway L3 et L4, véritable fer de lancement de notre politique de développement des nouvelles mobilités, permet de lutter directement contre le changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre. L'ouverture en juin 2011 du MIBI (Montpellier International Business Incubator), premier bâtiment à énergie positive, démontre l'ambition de l'Agglomération de concilier compétitivité économique et préservation de l'environnement. Le renforcement du réseau des médiathèques et des piscines, avec la piscine Poséidon et la bibliothèque numérique de référence, est un gage majeur de cohésion sociale et de solidarité entre les générations et les territoires de la Communauté d'Agglomération. Enfin, le projet ÉcoCité « de Montpellier à la Mer », épine dorsale d'un nouvel urbanisme, est emblématique de la volonté de l'Agglomération de définir un développement territorial ambitieux, conciliant les cinq finalités du développement durable.

Dans les prochaines années, la finalisation et la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial et du Programme Local de l'Habitat 2013-2018, ainsi que la conduite de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale, seront des occasions majeures de poursuivre les finalités du développement durable, en particulier le développement d'un urbanisme bioclimatique tenant compte des spécificités méditerranéennes, l'intégration de la nature en ville et les objectifs de rénovation thermique des bâtiments.

Jean-Pierre MOURE,
Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier

Synthèse

La Communauté d'Agglomération de Montpellier a placé le développement durable au cœur de sa stratégie de développement territorial. S'inscrivant dans une réflexion à long terme, elle a défini les politiques publiques, construit les plans d'actions et mis en place les indicateurs de suivi et d'évaluation adaptés à cet objectif.

Le présent rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité a été réalisé en application des articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15 du Code général des collectivités territoriales. Il est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget 2013. Il rend compte, pour l'année 2011 et pour l'année 2012, du bilan de la collectivité au titre :

- Des politiques publiques, des orientations et des programmes qu'elle met en œuvre sur son territoire ;
- Des actions qu'elle conduit dans la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.

Conformément aux prescriptions réglementaires, le bilan s'effectue suivant les cinq finalités du développement durable (la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables) qui font chacune l'objet d'un chapitre particulier et des cinq éléments de méthode du développement durable regroupés dans le chapitre 6.

En matière de lutte contre le changement climatique et pour compléter les orientations de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui met en avant la notion de « ville compacte », la Communauté d'Agglomération s'est dotée, en 2011, d'un Agenda 21. Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET), en cours d'élaboration, vient compléter ce dispositif et constitue l'outil majeur des politiques d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique dans le contexte méditerranéen. De plus, la collectivité identifie comme objectif d'accélérer la transition vers de nouvelles mobilités en déployant une offre de transports multimodale à l'échelle du territoire avec une priorité forte donnée au tramway. Parallèlement, des actions pour une meilleure maîtrise de la demande en énergie et pour le renforcement de la performance des bâtiments ont été lancées au moyen, notamment, d'un plan de rénovation de l'habitat et du programme « Habiter mieux ».

Dans son fonctionnement interne, Montpellier Agglomération se veut aussi exemplaire dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi, depuis cinq ans, elle s'est engagée dans un programme ambitieux de réduction des consommations énergétiques de ses bâtiments. Pour améliorer la performance énergétique des déplacements des agents, elle a mis à leur disposition des véhicules moins polluants et des vélos. L'Agglomération a aussi fait le choix d'associer largement ses agents à l'élaboration du PCET, au sein d'ateliers internes destinés à proposer des actions concrètes.

En matière de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la Communauté d'Agglomération s'est fixée comme objectif de préserver le capital nature en contenant l'étalement urbain et en assurant le respect de la biodiversité. La valorisation des paysages, la biodiversité et l'agriculture de proximité sont des éléments clés au cœur des outils de planification urbaine (SCOT, Plan de Déplacement Urbain, Eco-référentiel des projets urbains, etc.). La protection des ressources et la gestion du cycle de l'eau constituent aussi des objectifs forts de la collectivité. L'année 2011 a permis à l'Agglomération de poursuivre son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), d'initier son Schéma Directeur pour l'Eau Potable (SDEP) et de mettre en œuvre un plan d'action pour la prévention des risques d'inondation.

Dans son fonctionnement interne, des actions sont conduites pour une meilleure maîtrise de la consommation d'eau et de papier par les services. Une gestion douce des espaces verts a également été mise en œuvre. Enfin, la prise en compte des aspects environnementaux pour les achats publics a été développée.

Au titre de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et les générations, Montpellier Agglomération poursuit le développement de l'accès au logement par la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH 2007 – 2012) permettant le renforcement du parc de logements sociaux et la réhabilitation du parc de logements privés. Un nouveau PLH est actuellement en cours d'élaboration pour la période 2013-2018. La politique d'urbanisme de la collectivité vise la valorisation de la mixité fonctionnelle des espaces, à l'image de son projet ambitieux ÉcoCité « de Montpellier à la mer ». Enfin, le maillage territorial des équipements sportifs, culturels et de loisirs représente de véritables vecteurs de cohésion sociale pour l'Agglomération.

Dans son fonctionnement interne, l'Agglomération intègre des clauses sociales dans les marchés adaptés et mène une politique renforcée de formation de ses agents.

Concernant l'épanouissement de tous les êtres humains, la collectivité a choisi de s'engager via la poursuite de deux objectifs en particulier : renforcer la place des femmes dans la société et lutter contre l'exclusion. Son Schéma Directeur sur l'Accessibilité a été élaboré dans ce sens. En matière d'emploi, l'enjeu est de renforcer la politique d'emploi et d'insertion des jeunes, en réponse à la dynamique démographique du territoire. La Communauté d'Agglomération organise chaque année les Rencontres pour l'emploi, elle apporte un soutien à la création d'entreprises, notamment des entreprises solidaires. Son action vise également à mettre en place des services, une offre adaptée aux besoins des publics spécifiques dans divers domaines, à l'exemple du service de téléalarme, ou encore du programme « savoir nager » pour les scolaires.

Dans le fonctionnement interne de la Communauté d'Agglomération, peuvent être soulignées des actions en faveur d'une politique d'égalité hommes / femmes et d'un renforcement de la prévention contre les maladies cardio-vasculaires auprès des agents de la collectivité, par le biais d'un partenariat avec l'association GEFLUC.

La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables est prise en compte dans deux principaux domaines. D'une part, il s'agit de renforcer l'économie de l'excellence au travers des filières stratégiques. Cela se concrétise par le développement d'une offre performante de foncier, de services et d'infrastructures pour les entreprises : le Business Innovation Centre (BIC), le Montpellier International Business Incubator (MIBI), le Labex Entreprendre, etc. et également par le soutien des filières d'avenir, avec une participation aux pôles de compétitivité

et à la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT). L'économie solidaire est elle aussi valorisée. La Communauté d'Agglomération de Montpellier s'est également engagée dans une politique de consommation responsable, en mettant en place un programme local de prévention des déchets de l'Agglomération.

L'éco-exemplarité de la collectivité en interne se retrouve dans sa charte de l'achat public durable et dans les efforts de certification des prestations de la Communauté d'Agglomération.

Les objectifs spécifiques identifiés pour chacune des cinq finalités constitueront, au-delà du présent rapport, la feuille de route de la Communauté d'Agglomération de Montpellier pour analyser chaque année la mise en œuvre de ses politiques publiques sous l'angle du développement durable, permettant de suivre et d'évaluer leur avancement.

Parallèlement, la situation de la collectivité au regard des cinq éléments de méthode du développement durable a été analysée sous trois sections distinctes : la participation des acteurs et de la population, le pilotage et la transversalité de l'approche, l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue.

La concertation avec les acteurs du territoire et la population s'organise au sein d'instances participatives telles que le Conseil de développement, mais aussi dans le cadre de processus innovants tels que les « conversations citoyennes », les réseaux sociaux, et se retrouve placée au cœur de la conduite des politiques communautaires (ateliers thématiques, conférences débats, etc.).

Le pilotage et la transversalité de l'approche développement durable se traduit dans les modes de gouvernance des projets et de la collectivité. Avec la volonté d'une amélioration continue de son action, la Communauté d'Agglomération a depuis l'élaboration du SCOT, initiée des travaux d'évaluation et de bilans, qui s'étendent progressivement à l'ensemble des secteurs d'intervention de la collectivité.

Introduction méthodologique

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants d'élaborer, chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport a vocation à évaluer les actions de la collectivité au regard des objectifs du développement durable.

Le décret d'application de cet article prévoit que le rapport décrive, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Il précise que le rapport doit comporter, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées à l'article L. 110-1 III du Code de l'environnement :

- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ;
- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Les cinq finalités du développement durable sont :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le décret d'application prévoit que ces bilans comportent, en outre, une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes.

Afin de permettre une lecture à la fois facile et pertinente, le rapport de la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été construit en cinq chapitres, correspondant aux cinq finalités, analysant les politiques territoriales de la collectivité et le fonctionnement interne des services. Les principes, fils conducteurs du rapport, sont le suivi et l'évaluation des politiques publiques afin d'identifier les forces et les faiblesses de leur mise en œuvre et permettant une meilleure efficience de la gouvernance territoriale. L'amélioration continue est ici recherchée. Un sixième chapitre rassemble les cinq éléments de méthode inhérents au développement durable : la participation de la population et des acteurs ; le pilotage et la transversalité de la démarche ; l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue.

Chaque chapitre contient les éléments suivants :

1. Une introduction qui définit la finalité du développement durable concernée ou les éléments de méthode en les resituant, lorsque cela est nécessaire, dans le contexte local ;
2. La présentation des objectifs poursuivis par la Communauté d'Agglomération dans les politiques qu'elle mène sur son territoire, avec le détail des actions les plus remarquables mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération en 2011, dans une vision évaluative au sens du décret du 17 juin 2011. Un encadré consacre des développements plus longs dans chaque chapitre à l'action « phare » de l'année au regard du chapitre étudié ;
3. Quelques indicateurs clés renseignés en 2009, 2010 et 2011 avec mention de l'unité de mesure ;
4. Les perspectives sur les orientations et programmes de nature à améliorer la situation comme l'exige la loi ;
5. Un encadré intitulé « Fonctionnement de la collectivité » qui rappelle les principales réalisations de la Communauté d'Agglomération en faveur du développement durable dans son fonctionnement interne (bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au sens du décret du 17 juin 2011).

Comment lire le rapport ?

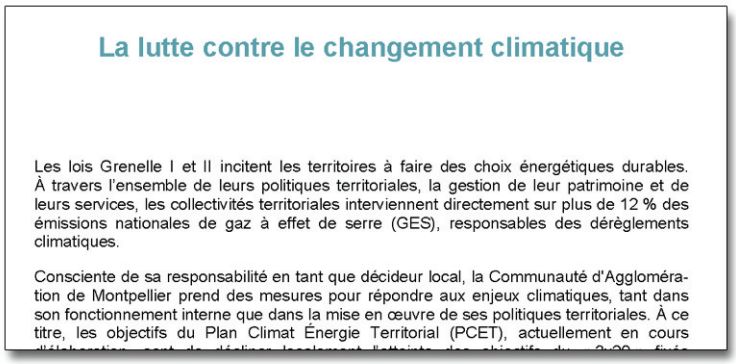

La lutte contre le changement climatique

Les lois Grenelle I et II incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables. À travers l'ensemble de leurs politiques territoriales, la gestion de leur patrimoine et de leurs services, les collectivités territoriales interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), responsables des dérèglements climatiques.

Consciente de sa responsabilité en tant que décideur local, la Communauté d'Agglomération de Montpellier prend des mesures pour répondre aux enjeux climatiques, tant dans son fonctionnement interne que dans la mise en œuvre de ses politiques territoriales. À ce titre, les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), actuellement en cours

Paragraphe introductif
Rappel de la définition de la finalité ou de l'élément de méthode. Enjeux et contexte territorial.

OBJECTIFS

Relever le défi de la ville compacte et sobre en énergie

L'Agglomération de Montpellier compte aujourd'hui 419 291 habitants regroupés sur le territoire de 31 communes. Cette population a plus que triplé au cours des 50 dernières années. L'Agglomération a dû trouver des solutions pour lutter contre le corollaire de cette croissance démographique qu'est l'étalement urbain. Celui-ci se manifeste principalement le long du littoral et sur les communes ayant un accès direct aux autoroutes A9 et A75.

Le SCOT : Articuler urbanisme et transports publics

Dès 2006, le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) a promu une ville dite « des proximités » ; c'est-à-dire une ville favorisant, à la fois des mobilités de courtes distances à l'échelle de proximité quotidienne et des mobilités moyenne et longue distances branchées sur une offre de transports publics développée et modernisée. Maîtriser l'étalement urbain suppose en effet de réduire, de manière concomitante, son corollaire : la dépendance automobile. Pour ce faire, l'Agglomération de Montpellier privilégie des logiques de renforcement des polarités existantes autour des villes et des villages accessibles à pied ou à vélo pour la localisation des espaces de développement urbain potentiel et favorise des logiques d'articulation avec les réseaux de transports publics, donnant accès aux fonctions métropolitaines.

Objectifs
Objectifs identifiés de l'action de l'Agglomération sur cette thématique. Politiques menées sur le territoire organisées par grands objectifs d'actions.

ACTION PHARE

La priorité au tramway

Grâce à la constitution de son réseau de tramway, l'Agglomération construit l'armature d'un réseau de transports publics efficace et sobre en énergie. Avec l'inauguration concomitante des lignes 3 et 4, axes principaux du projet d'aménagement urbain et durable ÉcoCité, l'année 2012 marque la fin d'un chantier exceptionnel de plus d'un demi-milliard d'euros, qui aura duré moins de trois années.

Avec des rames à 90 % recyclables et des passagers qui consommeront dix fois moins d'énergie qu'en voiture, le bénéfice environnemental de ce projet est assuré. Les lignes 3 et 4 devraient attirer 15 millions annuels de voyageurs supplémentaires sur l'ensemble du réseau, pour une mobilité au service de l'emploi et de l'équilibre social.

Par ailleurs, le réseau bus redéployé en cohérence avec la mise en service des nouvelles lignes de tramway est doté d'une flotte de 114 bus fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) ; une énergie primaire préservant la qualité de l'air, qui ne nécessite aucune transformation susceptible de polluer, et rejette moins de gaz carbonique, principal responsable des émissions de GES.

Toutes ces politiques sont portées par le Plan de déplacements urbains (PDU), adopté en juillet 2012. Celui-ci précise, à l'horizon 2020, la programmation des déplacements grâce à un réseau articulé autour de six lignes de tramway, desservant

Action phare
Actions phares identifiées sur le territoire Montpelliérain

INDICATEURS

- *Nombre de voyageurs par jour (Bus + Tram)*

Nombre moyen de personnes fréquentant les lignes de bus et Tram dans la journée

2009	2010	2011
260 000	270 000	280 000

- *Nombre d'utilisations Vélomagg'*

Nombre de locations effectuées

2009	2010	2011
123 612	116 660	134 671

Indicateurs
Indicateurs retenus sur la finalité.
Périmètre : politiques territoriales.
Évolution sur 3 ans.

PERSPECTIVES

Au-delà des réalisations de 2011 et de 2012 et afin d'améliorer encore sa situation, la Communauté d'Agglomération a adopté les orientations qui suivent.

Les axes d'avenir de la politique des déplacements de la Communauté d'Agglomération

La Ligne 5 de tramway sur les rails

Montpellier Agglomération a décidé en octo-

L'Enquête Ménages Déplacements 2013 : un chantier en cours

L'Agglomération a réalisé une première Enquête Ménages Déplacements (EMD) en 2003, qui a constitué la base de travail du nouveau PDU 2010-2020. Le plan d'actions du PDU prévoit la réalisation d'une nouvelle EMD en 2013, afin d'actualiser les données et d'assurer un suivi des objectifs. Cette enquête sera conduite à l'échelle de l'aire métropolitaine, en partenariat avec le Département de l'Hérault.

Des efforts en matière de performance énergétique des bâtiments

Perspectives
Perspectives présentant les axes d'amélioration sur cette thématique

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Améliorer la performance énergétique des déplacements des agents de l'Agglomération

Révision du PDE interne

En 2011, la Communauté d'Agglomération a renouvelé son PDE qui datait de 2005 par le développement d'actions nouvelles visant à favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle avec notamment :

- Une prime transport pour les détenteurs d'un abonnement à trajets illimités à hauteur de 50 %, ainsi que pour les abonnements à un service public de location de vélos (Vélomagg') ;
- Une aide financière en complément des 50 % déjà pris en charge par la collectivité en fonction des revenus des agents.

Prêt de vélos à assistance électrique

Fonctionnement de la collectivité
Actions menées en interne de la collectivité sur cette thématique

Indicateurs

- *Nombre de kWh cumulés consommés / m² par les bâtiments de la Communauté d'Agglomération (bâtiments chauffés et climatisés)*

Nombre de KW consommés par m² de surface chauffée et climatisée

2009	2010	2011
316	314	290

- *Nb de Kwh produits par énergie renouvelable sur les bâtiments de la Communauté d'Agglomération*

Nombre de KW produits par énergie renouvelable

2009	2010	2011
345 665	459 353	613 073

Indicateurs internes
Indicateurs retenus sur la finalité en interne de la collectivité.
Évolution sur 3 ans.

Chapitre 1er

La lutte contre le changement climatique

La ligne 4 du tramway, signée Christian Lacroix
© Montpellier Agglomération

La lutte contre le changement climatique

Les lois Grenelle I et II incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables. À travers l'ensemble de leurs politiques territoriales, la gestion de leur patrimoine et de leurs services, les collectivités territoriales interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), responsables des dérèglements climatiques.

Consciente de sa responsabilité en tant que décideur local, la Communauté d'Agglomération de Montpellier prend des mesures pour répondre aux enjeux climatiques, tant dans son fonctionnement interne que dans la mise en œuvre de ses politiques territoriales. À ce titre, les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), actuellement en cours d'élaboration, sont de décliner localement l'atteinte des objectifs du « 3x20 » fixés par l'Union européenne à horizon 2020, soit 20 % de réduction des consommations énergétiques, 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), 20 % d'augmentation des énergies renouvelables.

Dans la mise en œuvre de ses politiques territoriales, la collectivité répond à cette finalité à travers plusieurs objectifs :

- **Relever le défi de la ville compacte et sobre en énergie ;**
- **Accélérer la transition vers de nouvelles mobilités en déployant une offre de transports multimodale à l'échelle du territoire ;**
- **Atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter dans un contexte méditerranéen.**

OBJECTIFS

Relever le défi de la ville compacte et sobre en énergie

L'Agglomération de Montpellier compte aujourd'hui 419 291 habitants regroupés sur le territoire de 31 communes. Cette population a plus que triplé au cours des 50 dernières années. L'Agglomération a dû trouver des solutions pour lutter contre le corollaire de cette croissance démographique qu'est l'étalement urbain. Celui-ci se manifeste principalement le long du littoral et sur les communes ayant un accès direct aux autoroutes A9 et A75.

Le SCOT : Articuler urbanisme et transports publics

Dès 2006, le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT) a promu une ville dite « des proximités » ; c'est-à-dire une ville favorisant, à la fois des mobilités de courtes distances à l'échelle de proximité quotidienne et des mobilités moyenne et longue distances branchées sur une offre de transports publics développée et modernisée. Maîtriser l'étalement urbain suppose en effet de réduire, de manière concomitante, son corollaire : la dépendance automobile. Pour ce faire, l'Agglomération de Montpellier privilégie des logiques de renforcement des polarités existantes autour des villes et des villages accessibles à pied ou à vélo pour la localisation des espaces de développement urbain potentiel et favorise des logiques d'articulation avec les réseaux de transports publics, donnant accès aux fonctions métropolitaines.

Le PDU : Construire la ville des courtes distances

Les transports représentent plus de 50 % des consommations d'énergie et plus de 35 % des émissions de GES. L'enjeu est de limiter le nombre de déplacements, imposés par l'éclatement des fonctions et de raccourcir les distances que les usagers ont à parcourir. Il s'agit aussi d'encourager les modes de déplacements doux, tels que la marche à pied et le vélo et de rendre plus efficaces les transports publics. Au global, il s'agit de réduire la part modale de l'automobile de 10 % d'ici 2020, soit l'équivalent d'une diminution des émissions de GES issus des transports de 23 % à l'horizon 2020. C'est en se fixant de tels objectifs que Montpellier Agglomération a approuvé en juillet 2012 son Plan de Déplacement Urbain (PDU), en conformité avec les orientations du SCOT.

Le PLH : Faire la ville sur la ville

Adopté en 2007 dans le droit fil de l'objectif du SCOT, qui consistait à privilégier au moins 30 % du développement en réinvestissement urbain, le Programme Local de l'Habitat (PLH) contribue à la formation de la « ville compacte », à travers des projets de réinvestissements urbains et de rénovation des quartiers. Il est actuellement en cours de révision.

En relevant le défi de la densité, de la mixité et de la compacité de ses formes urbaines, la Communauté d'Agglomération de Montpellier fait le choix d'un urbanisme de proximité, essentiel en particulier à la réduction des déplacements automobiles, émetteurs de GES.

Accélérer la transition vers de nouvelles mobilités en déployant une offre de transports multimodale à l'échelle du territoire

Parmi les compétences de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, les transports collectifs occupent une place privilégiée aux yeux de ses habitants. L'objectif est de restreindre le trafic automobile et les circulations de transit au cœur des villes et, pour ce faire, proposer une alternative crédible aux transports individuels.

Le développement et la modernisation de l'offre de transports publics

La politique de Montpellier Agglomération en matière de mobilité durable consiste notamment à développer et moderniser l'offre de transports publics en vue de limiter leurs impacts, en termes de pollution atmosphérique et d'émissions de GES. Pour construire la « ville des courtes distances », la Communauté d'Agglomération a misé sur un réseau de lignes de tramway performant. Elle s'est appuyée également sur le réseau de bus urbains et interurbains ainsi que sur la complémentarité de ses transports en commun avec le TER (Train Express Régional). Cette stratégie a contribué a augmenté la part de voyages en transports en commun par habitant de 19 % entre 2004 à 2011.

ACTION PHARE

La priorité au tramway

Grâce à la constitution de son réseau de tramway, l'Agglomération construit l'armature d'un réseau de transports publics efficace et sobre en énergie. Avec l'inauguration concomitante des lignes 3 et 4, axes principaux du projet d'aménagement urbain et durable ÉcoCité, l'année 2012 marque la fin d'un chantier exceptionnel de plus d'un demi-milliard d'euros, qui aura duré moins de trois années.

Avec des rames à 90 % recyclables et des passagers qui consommeront dix fois moins d'énergie qu'en voiture, le bénéfice environnemental de ce projet est assuré. Les lignes 3 et 4 devraient attirer 15 millions annuels de voyageurs supplémentaires sur l'ensemble du réseau, pour une mobilité au service de l'emploi et de l'équilibre social.

Par ailleurs, le réseau bus redéployé en cohérence avec la mise en service des nouvelles lignes de tramway est doté d'une flotte de 114 bus fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) ; une énergie primaire préservant la qualité de l'air, qui ne nécessite aucune transformation susceptible de polluer, et rejette moins de gaz carbonique, principal responsable des émissions de GES.

Toutes ces politiques sont portées par le Plan de déplacements urbains (PDU), adopté en juillet 2012. Celui-ci précise, à l'horizon 2020, la programmation des déplacements grâce à un réseau articulé autour de six lignes de tramway, desservant près de 80 % des habitants et emplois du territoire. Cet investissement massif en faveur du tramway et son articulation étroite avec les lieux des développements urbains prévus au SCOT, doivent permettre de réduire de 10 % la part de l'automobile entre 2003, année de la dernière Enquête Ménages Déplacements (EMD) et 2020.

Une offre de services écomobiles

Afin de réduire la part de la voiture à moins de 50 % des déplacements quotidiens et de diminuer de 23 % les émissions de GES issues du transport, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a misé sur le développement d'offres et de services écomobiles. L'agglomération fait ainsi de la multimodalité l'une de ses priorités, en permettant aux voyageurs d'utiliser alternativement plusieurs modes de transport sur une même liaison et en facilitant le développement des modes de déplacement dits actifs.

- *Le développement des modes doux en complémentarité du tramway*

Le service Vélomagg' a évolué avec la mise en service des lignes 3 et 4. Il propose désormais, outre une formule de location de longue durée à l'année, une formule de location en libre-service de courte durée avec 50 stations automatiques équipées de vélos plus ergonomiques et plus intelligents grâce à leur boitier électronique embarqué. La Communauté d'Agglomération a également aménagé des pistes cyclables sur l'ensemble du tracé des lignes 3 et 4, soit plus de 23 km de voies. Six nouveaux véloparcs ont été installés à proximité des stations de tramway pour une meilleure complémentarité tramway-vélo.

- *La promotion des nouveaux usages automobiles*

L'Agglomération favorise l'autopartage à travers un partenariat avec la Société Modulauto. Le service de location de voiture courte durée proposé s'intègre à l'offre de transports du territoire avec un abonnement multimodal : Modulauto, tramway, bus et Vélomagg'. L'Agglomération montpelliéraine se positionne aussi en faveur du covoiturage grâce à son site internet dédié, qui favorise la mise en relation des utilisateurs et recense toutes les aires de covoiturage implantées à proximité des axes routiers et des parkings du tramway.

- *L'écomobilité en entreprise*

La Communauté d'Agglomération de Montpellier et la TAM, son délégataire de transports en charge de l'animation de la démarche Plan de Déplacements Entreprise (PDE), ont initié, en 2011, une première démarche PDE inter-entreprises (PDIE) sur le quartier du Millénaire. La mise en œuvre de ce PDE a permis la définition d'un programme d'actions mutualisé, en évitant la répétition d'études diagnostic, établissement par établissement. Ce PDIE touche un grand nombre de salariés relevant parfois d'établissements de taille modeste, qui n'auraient pu s'inscrire seuls dans cette démarche.

On compte actuellement 81 conventions PDE signées, représentant 38 000 salariés, dont 17 % sont des abonnés annuels de la TaM. Chaque année, ce sont au moins une dizaine de nouvelles conventions PDE qui sont ainsi adoptées, notamment, pour les plus récentes, avec le Conseil général de l'Hérault, la Ville de Clapiers, les entreprises du PDIE du Millénaire, la CPAM de l'Hérault, Ysatis Consulting, l'Agence de l'Eau, Alliance Telecom, l'APIEU, la DDTM de l'Hérault ou encore la DREAL.

- *L'écomobilité des marchandises*

Le sujet de la livraison des marchandises au cœur du projet ÉcoCité a conduit la Communauté d'Agglomération de Montpellier à piloter une étude prospective sur les conditions de livraison des marchandises au moyen d'un système de tramway-cargo. Ce système de « fret-urbain » par tramway, qui constituerait une première en France, permettrait de valoriser une chaîne intermodale du transport de marchandises « en amont » avec l'acheminement vers les commerces par exemple, comme en « aval » avec un système de livraison dans les pôles d'échanges.

L'adoption d'une approche intermodale des déplacements

Cet engagement volontariste en faveur de l'écomobilité se conjugue avec une approche intermodale des déplacements, visant à améliorer les synergies et les interfaces entre les modes de transport.

- *Optimisation des lieux d'échanges et des temps de correspondances*

La Communauté d'Agglomération a participé au financement des pôles d'échanges et de correspondances en 2011 et 2012. Ces pôles visent à mieux intégrer les grandes infrastructures ferroviaires à l'offre métropolitaine grâce :

- Au « déplacement » de l'autoroute A9 qui favorise le rabattement automobile dans une logique de report modal ;
- À l'appui au développement du Pôle d'Échange Multimodal Montpellier Saint Roch avec une participation pluriannuelle de l'Agglomération à hauteur de 6 M€ (dont 1,5 M€ en 2012). La couverture du hall supérieur sera réalisée dans une membrane translucide. Ce matériau permet d'éviter le recours au chauffage en hiver et à la climatisation en été en favorisant ou en minorant l'effet de serre, grâce à une paroi modulable, limitant les apports solaires. Une 1re tranche du projet verra le jour dès 2013 ;

- Au lancement du projet de contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier. Lancé en 2012 avec la signature d'un contrat de partenariat par Réseau Ferré de France (RFF), ce projet s'accompagne de la création d'une nouvelle gare TGV « Montpellier-Odysseum », ainsi qu'une autre à Nîmes Manduel. La Communauté d'Agglomération participe à ce programme d'un montant de 2 000 M€, à hauteur de 80 M€. En outre, elle desservira le Pôle d'Échange Multimodal de la gare nouvelle par un prolongement de la ligne 1 de tramway, évalué à ce stade à 40 M€, afin de créer une liaison directe avec la Gare Saint Roch.

- À sa participation au projet du Pôle d'Échange Multimodal de Baillargues prévu pour 2017, qui doit permettre de développer l'offre de service TER. L'investissement total est de 19,82 M€ auquel la collectivité participe à hauteur de 3,6 M€.

- *Une gestion multimodale des déplacements*

La mise en œuvre opérationnelle de la Gestion Multimodale des Déplacements de l'Agglomération de Montpellier (GEMDAM) a été engagée en 2012. Il s'agit de coordonner tous les gestionnaires de transport en commun (Autorités Organisatrices des Transports ou AOT) et de voirie de l'Agglomération, en mettant en place un observatoire des déplacements et en harmonisant les politiques de gestion de l'usage de la voirie.

Atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter dans un contexte méditerranéen

Les compétences des collectivités locales constituent des leviers déterminants pour atténuer les impacts du changement climatique et s'y adapter. En ce sens, la Communauté d'Agglomération de Montpellier, dans la continuité de son Agenda 21 adopté en 2011, a entrepris une démarche d'élaboration d'un PCET, devant permettre l'adaptation de son territoire aux effets prévisibles du changement climatique dans un contexte méditerranéen.

Un PCET pour préparer « l'après-pétrole »

L'atteinte des objectifs de l'Union européenne et de la France en matière de réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES et d'augmentation de production d'énergie issue de source renouvelable passe avant tout par des réalisations locales. C'est pourquoi, dès 2010, la Communauté d'Agglomération de Montpellier, en coordination avec ses Communes membres, s'est engagée dans une démarche intercommunale d'élaboration d'un PCET.

ACTION PHARE

Une démarche mutualisée et partenariale pour l'élaboration du PCET de Montpellier Agglomération

Comme le prévoit la loi Grenelle II, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'élaborer, avant le 31 décembre 2012, un Plan Climat Énergie Territorial. L'originalité, dans l'élaboration du Plan Climat de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, tient dans le caractère collaboratif et mutualisé de cette démarche. Montpellier Agglomération a donc conventionné avec la Ville de Montpellier (également obligée), mais aussi avec les Villes de Baillargues, Lattes et Pérols. Engagée avec le concours de l'ADEME et de la Région Languedoc-Roussillon, cette démarche collaborative prend également appui sur le projet urbain ÉcoCité, « de Montpellier à la mer », conçu comme un point d'application opérationnel du Plan Climat. Cette démarche intercommunale d'élaboration de PCET intégré est rare en France et témoigne de la volonté de la Communauté d'Agglomération de mutualiser une partie de ses actions avec les autres collectivités.

Le 12 janvier 2012, les premières Assises du PCET ont ouvert le débat en rassemblant de nombreux acteurs du territoire (collectivités, partenaires institutionnels, entreprises, associations, laboratoires de recherche). Elles ont été suivies d'ateliers de concertation. La finalisation des plans d'actions et les deuxièmes assises du PCET sont prévues pour le début de l'année 2013. À moyen-terme, ce PCET alimentera les réflexions engagées dans le cadre de la révision du SCOT, dans sa composante énergétique et climatique, en application de la loi Grenelle II.

- *Le profil énergie-climat du territoire de Montpellier Agglomération*

La phase récolte de données, menée par les collectivités participantes depuis octobre 2011, a abouti à la réalisation d'un diagnostic de territoire, évaluant, en tonne équivalent (teq) CO2, les consommations énergétiques et les émissions de GES. Les transports et les bâtiments représentent les deux principaux postes d'émissions des gaz à effet de serre (76 %) et de consommation d'énergie (92 %) sur un territoire qui, globalement, émet moins de CO2 que le reste du territoire français. Avec peu d'industrie, un climat doux demandant moins de chauffage et un territoire urbanisé limitant les déplacements motorisés, un habitant consomme en moyenne 1,47 tep/an sur le territoire de la collectivité, contre 1,93 en Région Languedoc-Roussillon et 2,60 en France. Cependant, un exemple comme la non prise en compte de la question du confort d'été dans la nouvelle réglementation thermique, montre bien la nécessité d'élaborer un Plan Climat adapté au contexte méditerranéen.

La maîtrise de la demande énergétique et le renforcement de la performance des bâtiments

Les compétences de la Communauté d'Agglomération de Montpellier lui confèrent un rôle majeur dans l'atteinte de l'objectif d'économie des consommations énergétiques, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme. Le secteur du bâtiment constitue, après celui des transports, le deuxième plus gros consommateur d'énergie sur le territoire, puisque 43 % de l'ensemble des consommations d'énergie proviennent des bâtiments d'habitation ou d'activités tertiaires.

- *Un travail d'information et de sensibilisation*

La Communauté d'Agglomération participe à l'effort d'information et de mobilisation indispensable, en partenariat avec toutes les institutions engagées dans une démarche de maîtrise de l'énergie telles que l'État, la Région, les communes, l'ADEME, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), etc.

- *L'éco-référentiel des projets urbains*

L'éco-référentiel des projets urbains est l'un des quatre éco-projets de l'Agenda 21. Il décline les principes d'un urbanisme durable, dans une démarche opérationnelle à tous les stades de la « fabrication » de la ville. Loin d'être un cahier de prescriptions techniques cherchant à normaliser les projets d'aménagement, l'éco-référentiel propose des pistes pour définir les exigences d'un projet de construction du point de vue énergétique. Il aborde ainsi par exemple : la mutualisation des installations de chauffage et de production énergétique, les moyens de réduction des consommations d'énergie, la mise en place de dispositifs intégrés aux bâtiments permettant la production d'énergies renouvelables ou encore les systèmes passifs destinés à répondre aux exigences de confort thermique des bâtiments.

- *La rénovation de l'habitat*

Huit opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont permis de rénover 2 400 logements entre 2006 et 2010 avec près de 16 M€ d'aides mobilisées. Pour aller plus loin dans l'amélioration énergétique, la Communauté d'Agglomération a mis en place, en collaboration avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le dispositif « Rénover pour un habitat durable et solidaire ». Celui-ci permet d'accorder aux propriétaires bailleurs ou occupants des aides importantes pour la rénovation des logements, en particulier en faveur des travaux d'économie d'énergie.

Ces opérations et ce dispositif déclinent le programme national « Habiter mieux » engagé par l'État au titre des investissements d'avenir (crédits du « Grand Emprunt »), qui aide les propriétaires occupants aux revenus modestes, en situation de précarité énergétique, à financer des travaux d'amélioration de leur logement pour atteindre l'objectif de 25 % de gain énergétique.

La dotation supplémentaire de l'ANAH de près d'un million d'euros obtenue par Montpellier Agglomération, va permettre de réaliser l'isolation par l'extérieur de l'ensemble des bâtiments de la copropriété des Cévennes à Montpellier, permettant de lutter contre la précarité énergétique de ses occupants. À l'origine, cette intervention sur 444 logements n'était pas prévue dans le cadre de l'OPAH, engagée en 2010 par la Ville de Montpellier avec le concours de l'Agglomération, sauf pour un seul bâtiment. La rénovation de la copropriété inclut également des travaux de mise en sécurité des parties communes. Les gains énergétiques par bâtiments seront supérieurs à 60 %. Ils vont permettre d'éviter le rejet de 620 tonnes de CO2 par an, équivalent aux émissions de 380 voitures sur un an.

Le développement des énergies renouvelables

Le sujet du développement des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté d'Agglomération est abordé dans le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDER), faisant partie des quatre éco-projets de l'Agenda 21.

Les conditions d'ensoleillement de la région montpelliéraine étant naturellement propices à la production d'énergie d'origine solaire, la Communauté d'Agglomération s'est attachée à créer les conditions favorables au développement des centrales photovoltaïques. Dans la continuité des objectifs du SCOT, les investissements réalisés en la matière visent à préserver et mettre en valeur l'armature des espaces naturels et agricoles.

- *Projet de centrale photovoltaïque sur le site de la décharge du Thôt*

Poursuivant l'objectif de donner une seconde vie aux sites industriels délaissés, Montpellier Agglomération a annoncé en 2009 le lancement de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol de 82 000 M2² sur le site de la décharge du Thôt, dont l'exploitation est arrêtée. Aujourd'hui, l'extraction du biogaz constitue une première source de valorisation du site et l'installation d'une centrale solaire permettrait de renforcer la valorisation durable de cette décharge par la production d'électricité renouvelable. Ce projet devrait permettre la production de 13 000 MWh chaque année, soit l'équivalent de la consommation d'électricité hors chauffage de 6 500 ménages, soit plus de 20 000 personnes et éviter ainsi l'émission de près de 5 500 tonnes de C02.

- *Des ombrières et des abribus photovoltaïques*

Après avoir mis en service 89 ombrières photovoltaïques sur deux parkings d'échanges tramway, Montpellier Agglomération a également fait l'acquisition de 20 abribus à toiture photovoltaïque. 15 de ces abris solaires ont déjà été installés, dans des zones où le raccordement au réseau électrique s'avère compliqué et coûteux.

INDICATEURS

- *Nombre de voyageurs par jour (Bus + Tram)*

Nombre moyen de personnes fréquentant les lignes de bus et Tram dans la journée

2009	2010	2011
260 000	270 000	280 000

- *Nombre d'utilisations Vélomagg'*

Nombre de locations effectuées

2009	2010	2011
123 612	116 660	134 671

PERSPECTIVES

Au-delà des réalisations de 2011 et de 2012 et afin d'améliorer encore sa situation, la Communauté d'Agglomération a adopté les orientations qui suivent.

Les axes d'avenir de la politique des déplacements de la Communauté d'Agglomération

La Ligne 5 de tramway sur les rails

Montpellier Agglomération a décidé en octobre 2013 la mise à l'enquête publique d'une 1re phase du projet, entre Lavérune, St Jean de Vedas, Montpellier, Montferrier sur Lez et Clapiers, dont la mise en service est prévue pour 2017. Ce projet, qui représente un investissement de 350 M€, permettra d'assurer le bouclage de la ligne 4 et de désenclaver l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Grâce à l'économie de déplacements en voiture particulière, la réalisation du projet permet de réduire les émissions de CO2 de près de 3 500 tonnes par an, soit 950 tonnes d'équivalent carbone. Avec le réseau à 5 lignes, près de 60 % de la population et de 64 % des emplois auront directement accès au tramway.

La réalisation d'un espace numérique de commercialisation et d'information multimodal EMMA (Espace Multimodal de Montpellier Agglomération)

En partenariat avec TaM et Transdev, l'Agglomération proposera, dès la fin 2013, un espace numérique de commercialisation et d'information multimodal dénommé EMMA. D'un montant de plus de 5 M€, ce projet bénéficie de financements ÉcoCité et de financements sollicités auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER). Avec EMMA, la collectivité réaffirme son ambition forte de faciliter l'accès aux services publics en particulier aux populations les plus fragiles et proposera, pour la première fois en France, un accès unique et simplifié à l'ensemble des services de mobilité accessible depuis Internet. Pour utiliser EMMA et ses services, le citoyen disposera d'un support sans contact unique qui pourra être une carte, une clé USB ou un téléphone mobile.

L'Enquête Ménages Déplacements 2013 : un chantier en cours

L'Agglomération a réalisé une première Enquête Ménages Déplacements (EMD) en 2003, qui a constitué la base de travail du nouveau PDU 2010-2020. Le plan d'actions du PDU prévoit la réalisation d'une nouvelle EMD en 2013, afin d'actualiser les données et d'assurer un suivi des objectifs. Cette enquête sera conduite à l'échelle de l'aire métropolitaine, en partenariat avec le Département de l'Hérault.

Des efforts en matière de performance énergétique des bâtiments

Soucieuse de s'investir davantage en matière de maîtrise des consommations et de performance énergétique des bâtiments, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a fait de l'efficacité énergétique l'un des axes prioritaires de l'ÉcoCité.

La ville méditerranéenne à énergie positive grâce aux énergies renouvelables

Le recours aux énergies renouvelables, déjà utilisé pour la production d'eau chaude sanitaire et de chauffage, sera étendu à la climatisation, poste important de consommation en climat méditerranéen. Le principe du réseau de chaleur à l'échelle du quartier est étendu sur les quartiers sud-est. L'objectif est de réduire les charges des habitants tout en utilisant 80 % d'énergies renouvelables. Une opération innovante de « tri-génération par biomasse », l'installation de panneaux solaires et des études en cours pour un recours à l'énergie géothermique, permettront d'y parvenir.

Des réseaux d'énergie intelligents pour une meilleure gestion des consommations

L'expertise d'IBM France sera mise à contribution, afin de créer des réseaux intelligents de distribution énergétiques (smart grids), qui permettront de faire d'importantes économies par le suivi de la consommation en temps réel.

Une labellisation du PCET avec l'engagement de l'Agglomération dans la démarche Cit'ergie®

Dans le prolongement de son PCET, l'Agglomération souhaite s'engager, dès 2013, dans la démarche Cit'ergie® proposée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Label de « bonne conduite » destiné aux collectivités, Cit'ergie® récompense le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique. En se référant aux indicateurs prescrits et en se soumettant à un audit externe en vue de la demande de labellisation puis à un nouvel audit tous les 4 ans, la collectivité souhaite s'inscrire durablement dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Améliorer la performance énergétique des déplacements des agents de l'Agglomération

Révision du PDE interne

En 2011, la Communauté d'Agglomération a renouvelé son PDE qui datait de 2005 par le développement d'actions nouvelles visant à favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle avec notamment :

- Une prime transport pour les détenteurs d'un abonnement à trajets illimités à hauteur de 50 %, ainsi que pour les abonnements à un service public de location de vélos (Vélomagg') ;
- Une aide financière en complément des 50 % déjà pris en charge par la collectivité en fonction des revenus des agents.

Prêt de vélos à assistance électrique

Afin de faciliter les déplacements professionnels des agents par des modes de transports alternatifs à la voiture, l'Agglomération a fait l'acquisition en 2012 de trois vélos à assistance électrique (VAE) et prévoit d'en acheter davantage si l'expérience se révèle concluante.

Mise à disposition de véhicules moins polluants

L'objectif de la Communauté d'Agglomération est par ailleurs de diminuer le niveau moyen des émissions de CO2 par véhicule en deçà de 130 g par km et par an d'ici 2013. Pour ce faire, l'Agglomération a choisi d'acheter des modèles de véhicules plus légers et économes en énergie. Elle a acquis deux utilitaires électriques et deux scooters électriques et a réduit le nombre de véhicules de son parc automobile (162 véhicules légers pour 1 380 agents).

Diminuer l'impact environnemental de l'ensemble des bâtiments de la collectivité

Des bâtiments plus économes en énergie

L'Agglomération s'est engagée depuis 5 ans dans un programme ambitieux de réduction des consommations énergétiques de ses bâtiments. L'objectif est de réduire de 20 % l'énergie consommée d'ici 2015 dans les bâtiments existants.

- *50 % d'électricité verte*

Depuis janvier 2010, l'Agglomération achète 50 % d'électricité verte. Il s'agit de l'électricité produite à partir des sources d'énergies renouvelables (énergie hydraulique, biomasse, énergie éolienne, énergie photovoltaïque).

- *Moins 15 % d'électricité consommée sur l'Hôtel d'Agglomération*

Grâce à une mobilisation de l'ensemble des agents, à travers notamment une régulation du chauffage, l'Agglomération a constaté une baisse régulière de la consommation et une bonne mise en pratique des éco-gestes au quotidien et ce depuis 2007.

- *Des équipements plus économes en énergie*

Désormais, l'Agglomération s'équipe de matériel économe : éclairage basse consommation, installations informatiques dont les performances répondent à des labels d'efficacité énergétique, etc. En 2013, 100 % du parc d'ordinateurs (unités centrales, écrans et imprimantes) aura des performances énergétiques équivalentes au label Energystar.

- *Une meilleure gestion de l'énergie dans les bâtiments*

Encore peu répandue en France, la récupération d'énergie sur les eaux grises (eaux usées) a retenu toute l'attention de la Communauté d'Agglomération qui a lancé, en 2012, une expérimentation sur deux de ses piscines. L'expérimentation est prévue courant 2013. La collectivité s'est également engagée à mettre en veille l'ensemble des enseignes lumineuses présentes sur ses bâtiments, entre 23 h 00 et 5 h 00. Les diagnostics énergétiques, les travaux d'isolation et l'amélioration des systèmes de chauffage permettront de réaliser 20 % d'économie d'énergie en 2015, dans les bâtiments existants.

Des bâtiments à très haute performance énergétique

Si, depuis 2010, l'Agglomération applique dans la construction de ses bâtiments la norme de basse consommation énergétique (BBC), soit moins de 50 kWh.an/m2, elle a pour ambition de dépasser les objectifs de performance énergétique de la RT 2012 (Réglementation Thermique) et de généraliser la production centralisée d'énergie dans les bâtiments neufs.

- *Le premier bâtiment à énergie positive est construit*

Le MIBI (Montpellier International Business Incubator), inauguré en 2011, est un hôtel d'entreprises de 3 500 m2. Doté d'une façade solaire, il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. L'électricité produite en surplus est vendue à EDF.

- *Des investissements conséquents en faveur des énergies renouvelables*

L'Agglomération produit 42 millions de kWh grâce au photovoltaïque et au biogaz. Soit autant que l'énergie totale qu'elle achète. Les constructions futures seront programmées selon une double exigence : des bâtiments économes en énergie et équipés pour produire de l'énergie. Avec les projets en cours, la collectivité aura réalisé un programme d'investissements de l'ordre de 15 M€ pour plus de 20 000 m^2 de panneaux solaires et s'est engagée à faire profiter tous les opérateurs de son expérience acquise.

Associer les agents de la CAM à la démarche PCET

La CAM attache une grande importance à l'implication de ses agents à la démarche d'élaboration du PCET. Sur la base d'échanges ayant déjà eu lieu au printemps 2012, la CAM a organisé en octobre 2012 un atelier « collectivités » pour présenter une synthèse des principaux résultats du Bilan carbone des 5 collectivités. S'appuyant sur la charte de l'achat public durable, volet de l'Agenda 21, cet atelier a eu pour but d'identifier et de préciser des actions relevant d'une démarche de type « administration exemplaire » en matière de réduction des émissions de GES.

Indicateurs

- *Nombre de kWh cumulés consommés / m² par les bâtiments de la Communauté d'Agglomération (bâtiments chauffés et climatisés)*

Nombre de KW consommés par m² de surface chauffée et climatisée

2009	2010	2011
316	314	290

- *Nb de Kwh produits par énergie renouvelable sur les bâtiments de la Communauté d'Agglomération*

Nombre de KW produits par énergie renouvelable

2009	2010	2011
345 665	459 353	613 073

Chapitre 2

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

L'Écolothèque, lieu d'apprentissage pour la préservation de la biodiversité. Cours de jardinage pour enfants à l'Écolothèque.
© Montpellier Agglomération

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. L'eau fait partie de la biodiversité en tant que patrimoine commun de l'humanité. La conservation des écosystèmes est essentielle pour un développement durable. Elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts. Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources. Ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions, et sur les réponses possibles. Dans ce domaine, la France s'est dotée, en 2011, d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité.

Ayant conscience de ces enjeux fondamentaux et des leviers d'actions dont elle dispose, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place des politiques territoriales (Agenda 21, SCOT, Schéma Directeur d'Assainissement et Schéma Directeur de l'eau) pour repenser l'aménagement de son territoire en valorisant son capital nature et préserver ses ressources face à l'étalement urbain.

La Communauté d'Agglomération s'est fixée pour objectifs de :

- **Préserver le capital nature en contenant l'étalement urbain et en assurant le respect de la biodiversité ;**
- **Protéger la ressource en eau et limiter les impacts des activités en assurant une gestion rationnelle du cycle de l'eau ;**
- **Sensibiliser à la préservation des ressources naturelles.**

OBJECTIFS

Préserver le capital nature en contenant l'étalement urbain et en assurant le respect de la biodiversité

La biodiversité au cœur des projets urbains

- *Le SCOT de Montpellier Agglomération : la préservation des espaces naturels et agricoles par l'inversion du regard*

L'une des trois valeurs fondatrices du SCOT de Montpellier Agglomération est la préservation du capital naturel, agricole et paysager, source d'attractivité et de développement pour l'ensemble du territoire. L'enjeu est « d'inverser le regard » habituel de la planification, en appréhendant dans un premier temps les espaces naturels et agricoles, pour en déduire dans un second temps les capacités du territoire à accueillir les extensions urbaines. C'est sur cette base qu'a été conçue l'armature de ces espaces, représentant plus de 30 000 ha soit 70 % du territoire.

En 2006, le SCOT fixait comme objectif la construction de 5 000 logements par an en réduisant de 50 % le rythme de consommation foncière : un objectif ambitieux vers lequel tend progressivement la collectivité. À ce jour, 98 % des urbanisations nouvelles ont pris place à l'intérieur des limites du Schéma de Cohérence Territorial, ce qui

permet d'assurer la réalisation des objectifs de préservation des ressources naturelles pour toutes les constructions nouvelles s'inscrivant dans le périmètre du SCOT.

En juin 2012, le Conseil Communautaire a approuvé le bilan du SCOT, six années après son lancement. Si le constat est largement positif, l'Agglomération, dans ses axes d'amélioration, intègre les nouvelles obligations qu'elle doit remplir en application de la loi Grenelle II, en lançant sa mise en révision. L'évaluation périodique d'une politique territoriale aussi structurante que le SCOT permet à la collectivité d'ajuster en continu son plan d'action.

- *L'Eco-référentiel des projets urbains*

L'Eco-référentiel de l'Agenda 21 de l'Agglomération a pour but de promouvoir et de faciliter la prise en compte du développement durable dans le cadre des projets urbains. Valoriser les paysages, la biodiversité et l'agriculture de proximité sont des objectifs clés que la collectivité suit pour la réalisation de ses projets. Elle intègre également l'hydraulique comme partenaire majeur des projets pour une gestion des eaux pluviales au plus près du cycle naturel. Enfin, l'économie des ressources (eau, matières, déchets) est par ailleurs systématiquement prise en compte.

Le projet ÉcoCité est un bon exemple de la mise en œuvre de ces objectifs en matière de développement durable. Les priorités portent sur le réinvestissement urbain, les transports non-polluants, la sobriété énergétique, la gestion du risque d'inondations mais également sur le respect du cycle de l'eau et la valorisation de l'agriculture de proximité. Le projet urbain de la Route de la Mer (250 hectares sur les Communes de Lattes et Pérols) constitue un projet test en cours d'élaboration.

La préservation des espaces naturels et agricoles

- *Le domaine de Viviers : gestion d'un Agriparc communautaire*

Le SCOT a introduit la préservation des espaces naturels et agricoles comme condition sine qua non du développement urbain de l'Agglomération. Dans cette optique, la collectivité a élaboré un plan d'actions au sein duquel le « Guide des Agriparcs » a trouvé sa place. Ce guide a pour objectif le maintien, au plus près de la ville, des conditions d'une agriculture pérenne avec des parcelles réservées à une agriculture locale destinée, dans une logique de circuits courts, aux habitants du territoire proche. Les Agriparcs sont également destinés à être ouverts au public et représentent, pour les habitants, de nouveaux espaces de promenade, de loisirs et de découverte.

Deux sites-tests sont en cours, le site de Lavérune et le domaine de Viviers, le plus avancé des deux projets. Sur le domaine de Viviers, la Communauté d'Agglomération de Montpellier est propriétaire d'une réserve foncière de 189 ha, dont 88 ha environ de terres agricoles, sur les communes de Clapiers, Jacou, Teyran et Assas pour en faire un Agriparc communautaire en continuité des objectifs du SCOT.

L'exploitation agricole qui a été majoritairement abandonnée en 2008 est, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, en cours de relance depuis 2011 dans le cadre du projet d'Agriparc communautaire. Les parcelles concernées sont toutes situées en zone agricole ou naturelle des PLU des communes concernées, conformément à l'objet de notre projet. Des études ont été menées par le cabinet Traverses et par la Safer Languedoc-Roussillon. Elles ont conduit à définir 3 typologies de reconquête agricole, pour la gestion de ce qui deviendra l'Agriparc du Domaine de Viviers : premièrement des céréales ou des cultures légumières bio sur le secteur Plan Guiraud, deuxièmement de la vigne et le maintien des oliviers sur le secteur Plan des masques et une grande partie de la Plaine de Grattes, enfin troisièmement, sur les terres les plus riches au Nord-Est du domaine et sur la commune de Teyran, des cultures légumières en circuits courts. Un premier appel à candidature a été lancé par la SAFER et la Communauté d'Agglomération de Montpellier pour 71 ha 49 a 11 ca. Vingt-trois candidatures ont été reçues et seize ont été retenues. Le solde, 10 ha environ, sera attribué ultérieurement.

- *Lancement de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Plaine de Fabrègues-Poussan »*

Le site Natura 2000 « Plaine de Fabrègues-Poussan », a été désigné comme Zone de Protection Spéciale par arrêté ministériel du 7 mars 2006, au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE pour intégrer le réseau écologique européen Natura 2000, en raison d'enjeux écologiques et avifaunistiques reconnus sur le site. Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique à l'échelle de l'Union Européenne, tout en tenant compte des exigences socio-économiques, culturelles et régionales des territoires.

L'intérêt ornithologique de ce site a été mis en évidence à l'issue d'études conduites entre 1990 et 2005. Celles-ci ont attesté de la présence de huit espèces d'oiseaux déclarés espèces d'intérêt communautaire, dont deux espèces phares : la pie-grièche à poitrine rose et l'outarde canepetière.

Le site Natura 2000 « Plaine de Fabrègues-Poussan » doit à présent se doter d'un plan de gestion ou document d'objectifs (DOCOB) qui définira les grands objectifs de développement durable de ce territoire. Ce document stratégique déterminera les mesures concrètes de gestion qui permettront de préserver ou d'améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié sa désignation.

Lors du Comité de pilotage du 22 novembre 2011, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été désignée structure porteuse de l'élaboration du document d'objectifs.

Protéger la ressource en eau et limiter les impacts des activités en assurant une gestion rationnelle du cycle de l'eau

La Communauté d'Agglomération de Montpellier exerce la compétence Eau potable depuis le 1er janvier 2010. Cette prise de compétence vient compléter celles déjà exercées concernant l'assainissement des eaux usées, la lutte contre les inondations et développement des réseaux d'eau brute. La collectivité traduit ici sa volonté de devenir l'acteur essentiel de la définition de la mise en œuvre d'une politique globale de l'eau à l'échelle de son territoire. Les objectifs qu'elle a retenus visent la préservation des ressources et des milieux mais également la solidarité entre les territoires et les usagers, tout comme la sécurisation de l'alimentation en eau en quantité et en qualité.

La protection des ressources en eau

En 2011, le montant des études et travaux pour la protection des ressources réalisés sur le territoire Montpelliérain s'élevait à 2,3 M€.

- *Les économies d'eau*

L'Eco-référentiel de l'Agenda 21 intègre la notion d'économie d'eau comme l'un de ses objectifs prioritaires dans la gestion des projets urbains. En 2011, l'Agglomération a signé une convention avec le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) et l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) pour la mise en place d'une étude sur l'évolution de la consommation en eau sur le territoire.

La sectorisation des réseaux de distribution d'eau potable se poursuit et permet d'enclencher plus rapidement et plus efficacement des actions de localisation et de réparation de fuites.

En dehors de cette action, peu de mesures ont été prises dans ce domaine. La raison principale est la présence d'eau en quantité avec la nappe du Lez (fleuve qui traverse l'agglomération) et le canal du Bas-Rhône.

- *L'étude Gestion Multi-Usages de l'aquifère karstique du Lez*

Cette étude, lancée en 2007 afin de vérifier les potentialités des pompages dans l'aquifère du Lez en tenant compte des conséquences du changement climatique, doit être achevée début 2013 et associe le BRGM, l'Université et la Communauté d'Agglomération pour un budget de 1,2 M€. Les premières conclusions indiquent que l'aquifère est en bon état qualitatif, que les réserves se reconstituent dès l'automne qui suit le tarissement estival et qu'il joue un rôle de régulation des crues en cas d'épisodes pluvieux.

ACTION PHARE

La gestion du cycle de l'eau

Le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)

Depuis 2004, Montpellier Agglomération s'est dotée d'un Schéma Directeur des eaux usées lui permettant d'adopter une stratégie globale et cohérente de la gestion de l'assainissement sur son territoire. Elle a défini un programme de travaux de mise à niveau des équipements de collecte et de traitement comparable dans l'ensemble des communes du périmètre de l'Agglomération. Ces travaux lui permettent de disposer d'infrastructures assurant une reconquête et une sauvegarde des milieux naturels. Le budget global investi est de 385 M€ sur 15 ans. La mise en œuvre complète de ce Schéma nécessite la réalisation de 12 nouvelles stations venant remplacer les 27 ouvrages initiaux, devenus insuffisants ou obsolètes. En 2012, le débat d'orientation budgétaire (DOB) précisait que les principales opérations mobiliseraient près de 14 M€, soit 5 M€ pour les différents travaux dans les communes, 3,5 M€ pour le raccordement de la commune de Pérols à Maera, 1,7 M€ pour les travaux relatifs à l'Intercepteur Est, et enfin 1,6 M€ pour l'extension de la station d'épuration de Cournonterral.

Depuis 2008, quatre nouvelles stations d'épuration intercommunales ont été mises en service sur le territoire de la collectivité. Achevée en octobre 2005, la station Maera constitue un des équipements phares de la Communauté d'Agglomération. Maera permet de rejeter des eaux épurées à 95 % à 11 km des côtes. La réalisation des travaux pour la valorisation énergétique du biogaz venant de la station permettra de récupérer la chaleur nécessaire au chauffage des digesteurs et de produire de l'électricité revendue à EDF comme énergie «verte». Ces travaux ont représenté, en 2011, 0,6 M€. Ces installations de cogénération sont en service depuis juin 2012.

Le Schéma Directeur de l'eau potable

Depuis le 1er janvier 2010, la Communauté d'Agglomération exerce la compétence Eau potable. A l'image de ce qui a été fait pour la compétence assainissement, l'Agglomération souhaite se doter d'un schéma directeur d'eau potable. Son étude est en cours depuis 2011 et les propositions de scénarios devraient être finalisées pour fin 2012. Cet outil prend en compte les besoins de consommation en eau potable au regard du développement urbain attendu. Il vise à sécuriser le niveau de sécurité de l'approvisionnement et satisfaire l'adéquation ressources/besoins dans le respect du bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau. Son échéance est fixée à 2030 en cohérence avec celle du SCOT. Sans attendre la finalisation de ce schéma, l'Agglomération a pris, à la fin février 2011, des mesures pour harmoniser le prix de l'eau. Il existait en effet 4 prix différents dans les communes. Seuls deux tarifs subsistent aujourd'hui selon que la consommation se situe au-dessus de 120 m3 par an ou en dessous. Le DOB 2012 a programmé un engagement budgétaire de 0,8 M€ pour des études et 2,4 M€ pour des travaux.

La prévention des risques d'inondations

En 2004, la Communauté d'Agglomération a pris la compétence pour la prévention des risques d'inondations. Le territoire de l'Agglomération est soumis aux aléas climatiques des épisodes cévenols qui provoquent de forts cumuls de pluies sur des périodes courtes, ce qui impose d'être particulièrement vigilant pour lutter efficacement contre les inondations. Le programme de protection des habitants et des activités situés en zone inondable sur la basse vallée du Lez entrepris par l'Agglomération s'avère être l'un des plus importants de France depuis 15 ans. Entre 2007 et 2011, les actions ont principalement porté sur les chantiers d'aménagement du chenal de la Lironde et le confortement des digues du Lez. L'ensemble des composantes environnementales ont été prises en compte et respectées à travers la mise en œuvre de ces aménagements. Les crédits alloués aux opérations de la basse vallée du Lez étaient de 40 M€. La collectivité œuvre aussi pour la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire. Elle réfléchit actuellement à la mise en place d'un système d'alerte et de gestion du risque inondation à travers le projet Ville en alerte qui sera prochainement décliné sur le territoire de l'ÉcoCité.

Sensibiliser à la préservation des ressources naturelles

L'Écolothèque

La Communauté d'Agglomération sensibilise les publics de son territoire à la préservation des ressources naturelles grâce à la création d'une Écolothèque. Cette structure, qui accueille 22 000 personnes par an, éveille les plus jeunes à l'environnement au travers d'activités spécialement adaptées aux enfants de 4 à 12 ans. Dans un cadre ludique, les enfants vont à la rencontre des écosystèmes, appréhendent la faune et la flore et

sont sensibilisés aux enjeux du développement durable. Par leurs découvertes, ils apprennent à respecter la nature et les gestes responsables pour en préserver la richesse. Depuis septembre 2011, l'Écolothèque a élargi son domaine d'intervention aux réseaux sociaux en ouvrant une page Facebook, ce qui lui permet de disposer d'un plus grand rayonnement et de toucher d'autant plus d'usagers. Chaque abonné peut ainsi suivre « en direct » les activités du Centre de Loisirs, les naissances d'animaux et obtenir toutes sortes d'informations utiles sur la nature et la protection de l'environnement.

INDICATEURS

- *Pourcentage des urbanisations prenant place à l'intérieur des limites du SCOT*

Sur la période 2004-2010, les urbanisations nouvelles ont pris place à :

- 2 % dans l'armature des espaces naturels et agricoles
- 46,5% dans les sites de réinvestissements urbains
- 46,5% dans les sites d'extension du SCOT

- *Nombre de journée-enfants Écolothèque*

Nombre total de journées-enfants (Centre de loisirs + Centre de ressources)

2009	2010	2011
22 092	23 734	23 801

PERSPECTIVES

En matière de préservation de la biodiversité, certaines pistes restent à exploiter afin de poursuivre et renforcer les actions accomplies en 2011 et en 2012 :

La révision du SCOT et l'identification de la trame verte et bleue

À la suite du bilan dont il a fait l'objet en 2012 et pour tenir compte des nouvelles obligations découlant de la loi Grenelle II, le SCOT sera prochainement révisé. L'identification de la trame verte et bleue ainsi que l'évaluation environnementale seront l'un des objets de ce SCOT révisé.

La valorisation de la culture de la « gestion douce » des espaces verts

Soucieuse de montrer l'exemple, la Communauté d'Agglomération de Montpellier, a développé une culture de la « gestion douce » des espaces verts détenus par l'Agglomération. Elle souhaite généraliser les bonnes pratiques et exemples vertueux de gestion durable des espaces verts auprès des usagers de ces espaces verts mais également auprès des entreprises de paysage intervenants sur le territoire.

Le développement des actions de sensibilisation concernant la préservation de la biodiversité

Dans le cadre de sa prise de compétence concernant l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Plaine de Fabrègues-Poussan », la Communauté d'Agglomération de Montpellier envisage de sensibiliser pour une meilleure prise de conscience de la population à la préservation de la biodiversité.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Économiser l'eau et le papier en interne

La consommation d'eau

Contrairement à la consommation d'énergie, il n'existe pas de centralisation des consommations d'eau pour l'intégralité des structures dépendant de l'Agglomération. Chaque exploitant des 60 bâtiments ou équipements appartenant à l'Agglomération dispose de sa propre démarche d'économie d'eau. Dans le bâtiment du siège de l'Agglomération, des réducteurs de pression ont été mis en place, ce qui n'est pas systématique ailleurs. L'Agglomération s'est engagée à diminuer en interne sa consommation d'eau et des actions de sensibilisation sont régulièrement conduites auprès des agents en ce sens.

La consommation de papier

L'Agglomération est, en raison de ses fonctions, très consommatrice de papier. En 2012, elle a adopté un plan d'actions visant à réduire les volumes de papier consommés de 10 % en 2012 et en 2013. Depuis 2010, elle n'achète plus que du papier recyclé. La totalité des papiers de bureau est collectée par une entreprise d'insertion en vue de leur recyclage. Dans le courant de l'année 2011, le processus de dématérialisation des actes administratifs a été lancé (délibérations, arrêtés et décisions), ce qui a permis une baisse importante de la consommation de papier. À partir de 2012, le nombre d'imprimantes individuelles doit par ailleurs diminuer, au profit de la mise en réseau de photocopieurs multifonctions, paramétrés par défaut pour des impressions et photocopies recto-verso.

Utiliser des produits non polluants au quotidien

La gestion des espaces verts

L'entretien des espaces verts, en particulier ceux des Zones d'Activité Économique qui en constituent l'essentiel, relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Il est réalisé sans pesticides et en ayant recours à des essences végétales adaptées au climat méditerranéen, à la taille raisonnée des arbres et à l'interdiction de faucher aux périodes défavorables à la biodiversité. L'Agglomération souhaite généraliser les exemples vertueux de gestion durable des espaces.

Une campagne de sensibilisation interne a été lancée en 2011 pour faire évoluer les pratiques de manière responsable.

Les clauses environnementales dans les achats

Pour le nettoyage de ses locaux, l'Agglomération achète des produits non polluants. Pour les marchés en cours, elle a ouvert le dialogue avec les entreprises prestataires afin de les inciter à opter pour ce type de produits.

Indicateurs

- *Consommation de papier (kg) par agent (Effectif Global par an), Ratio kg/agent*

2010	2011
24	26

Chapitre 3

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Le projet ÉcoCité « de Montpellier à la mer » est l'épine dorsale d'un nouvel urbanisme sur le territoire de Montpellier Agglomération.
© Montpellier Agglomération

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La cohésion sociale est « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable », selon la définition donnée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Dans un contexte de flambée des prix des logements et de fort accroissement démographique, la Communauté d'Agglomération de Montpellier fait face à un enjeu majeur d'accès au logement et de stabilisation des prix du foncier. En outre, la ville de demain sera la Ville de la multifonctionnalité. C'est ainsi que l'Agglomération fait du maillage de son territoire un pilier de sa politique d'aménagement urbain. Pour cela, elle s'appuie sur le sport, la culture et les loisirs pour renforcer les liens sociaux.

La politique de la Communauté d'Agglomération de Montpellier s'articule, dans ce domaine, autour de trois objectifs :

- **Faciliter l'accès au logement pour tous et œuvrer pour la mixité sociale ;**
- **Assurer la mixité fonctionnelle en rapprochant habitat, emploi et services ;**
- **Faire de la culture, du sport et des loisirs des vecteurs de cohésion et de solidarité territoriale.**

OBJECTIFS

Faciliter l'accès au logement pour tous et œuvrer pour la mixité sociale

En réponse à la forte croissance démographique du territoire (+1,4 % par an), la Communauté d'Agglomération de Montpellier s'est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période de 2007 à 2011.

Parmi les axes prioritaires de ce programme prennent place la création et la réhabilitation de logements ainsi que la maîtrise foncière sur le territoire. Trois objectifs phares ont été fixés pour cette période :

- Créer 5 000 logements par an dont 25 % de logements sociaux ;
- Atteindre une maîtrise publique sur environ un tiers des 2 900 hectares d'extension urbaine prévue par le SCOT ;
- Réhabiliter 1 000 logements sur 5 ans.

Une croissance de l'offre de logements qui répond aux objectifs du PLH

Avec plus de 5 000 logements mis en chantier en moyenne chaque année entre 2007 et 2011, l'objectif fixé par le PLH a été atteint. Cette période s'achève sur une année 2011 qui s'inscrit comme la meilleure des quinze dernières années sur le plan quantitatif. En effet, elle enregistre une augmentation de 28 % du nombre de logements commencés.

Un parc de logements sociaux à renforcer et à équilibrer sur le territoire

Répondre à la croissance démographique ne suffit pas. La Communauté d'Agglomération doit aussi satisfaire à une demande croissante de logements sociaux sur son territoire. En 2011, cette demande était de 11 % supérieure à celle de 2010, touchant plus de 18 000 ménages.

Aussi, sur cette même année, plus de 1 600 logements locatifs ont été financés dont une grande majorité était destinée aux familles et personnes défavorisées.

Répartition des logements locatifs sociaux financés par la CAM en 2011

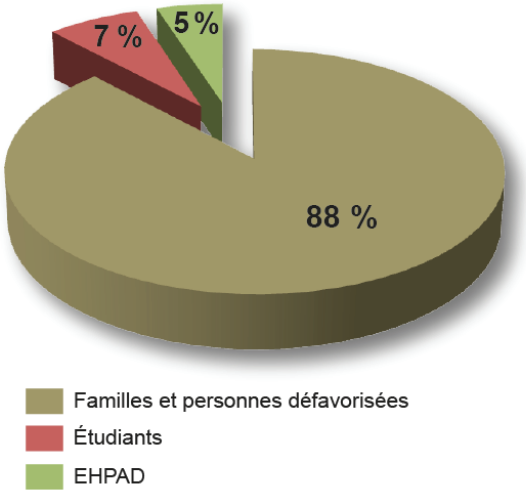

Cependant, le bilan sur la période 2007-2011 reste inférieur aux objectifs fixés par le PLH, avec une part moyenne de logements sociaux de 21 % (contre 25 % prévus par le PLH).

Un autre enjeu majeur du territoire consiste dans la répartition équilibrée des logements sociaux dans les communes. Si sur ces deux dernières années, le nombre de logements sociaux financés dans les 30 communes périphériques est supérieur à celui enregistré dans la Ville de Montpellier, des disparités territoriales persistent. Ainsi, entre 2007 et 2011, on compte 22 % de logements sociaux à Montpellier contre 7 % pour les communes périphériques.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier doit ainsi œuvrer à l'augmentation de la part de logements sociaux dans les communes périphériques. En 2012, onze communes ont déjà intégré une prescription de mixité sociale dans leur PLU. Cette disposition permet d'imposer une part minimale de logements locatifs sociaux (au moins 25 à 30 %) dans les programmes de logements de taille significative.

L'effort devant être amplifié, le nouveau PLH (2013-2018), actuellement en cours de finalisation, prend en compte un objectif plus ambitieux que le précédent de 30 % de logements locatifs sociaux. Son plan d'action fait l'objet d'échanges nourris avec les différents opérateurs dans le cadre d'ateliers d'échanges tenus en 2012, suite aux assises de l'Habitat qui avaient réuni au Corum un nombre important d'acteurs du logement et de l'habitat.

Les ZAD, leviers d'une politique de maîtrise foncière

Les prix des terrains à bâtir ont connu une progression importante de l'ordre de plus de 70 % entre 2004 et 2010. Aussi, depuis 2005, la Communauté d'Agglomération a engagé une politique active de maîtrise foncière qui s'appuie notamment sur la création de Zones d'Aménagement Différé (ZAD).

En 2011, vingt-quatre ZAD couvraient 36 % des sites d'extension urbaine du SCOT. Ces zones concernent globalement près de 1 881 hectares de surfaces dévolues ou non au développement urbain. Les acquisitions foncières dans les ZAD ont concerné principalement le futur quartier de la gare TGV à Montpellier et le secteur de Roque Fraisse à Saint-Jean-de-Védas. Cependant, la politique foncière de la collectivité doit encore être renforcée. Ainsi, le nouveau PLH 2013-2018 intégrera un véritable pacte territorial pour le logement, afin d'accroître la maîtrise des prix fonciers et immobiliers.

ACTION PHARE

Une réhabilitation du parc de logements privés appuyée par l'ANAH et la SACICAP FDI

La requalification du parc de logements privés anciens constitue un autre axe prioritaire du PLH. Les programmes d'intervention des opérations d'amélioration de l'habitat ont été réajustés au cours du premier semestre 2011, en faveur de la lutte contre l'habitat indigne, des propriétaires occupants modestes, notamment en situation de précarité énergétique et de la maîtrise des loyers, qui conditionnent dorénavant les aides aux propriétaires bailleurs.

Ainsi, en 2011, les crédits de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) ont permis d'aider à la rénovation de 140 logements. Depuis 2007, 1 161 logements ont fait l'objet de travaux d'amélioration dépassant ainsi l'objectif fixé par le PLH. Parmi les opérations ayant contribué à ce résultat on peut citer le programme : « Rénover pour un habitat durable et solidaire », le Plan de Sauvegarde du Petit Bard ou encore l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) de Gambetta, Figuerolles ou Nord Ecusson.

Autre fait marquant de l'année 2011, la convention de partenariat signée entre la Communauté d'Agglomération et la SACICAP FDI (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété). Cette convention permet aux propriétaires occupants, disposant de faibles ressources, de bénéficier d'une avance des subventions et d'une aide au financement du reste à charge pour la réalisation de travaux.

Assurer la mixité fonctionnelle en rapprochant habitat, emploi et services

À travers son Agenda 21, la Communauté d'Agglomération a mis l'accent sur l'ancrage urbain des équipements et des services à proximité de l'habitat et des nœuds de transports collectifs. Elle a identifié deux leviers majeurs : le premier est l'intégration systématique d'activités, d'équipements, de commerces et de nouveaux services dans les nouveaux quartiers, le second est la conception d'aménagements qui permettent une compatibilité des activités et de l'habitat.

En 2011, la collectivité a élargi ses compétences à la réalisation de ZAC mixtes dans les sites stratégiques identifiés par le SCOT, permettant de proposer une offre de logement diversifiée au plus près des réseaux de transports publics dans des nouveaux quartiers d'envergure. Le projet ÉcoCité « de Montpellier à la mer » en est un bon exemple. Il doit permettre la création de 30 000 logements d'ici à 2030 sur plus de 2 500 hectares.

ACTION PHARE

Le projet ÉcoCité « de Montpellier à la mer », épine dorsale d'un nouvel urbanisme

Lancé en 2009, le projet ÉcoCité « De Montpellier à la Mer » est coordonné par la Communauté d'Agglomération de Montpellier et associe les Villes de Lattes, Pérols, Castelnau-Le-Lez et Montpellier. Véritable laboratoire urbain, il met en œuvre les principes définis par le SCOT.

Cette opération emblématique du nouvel urbanisme a vocation à étendre la centralité métropolitaine de l'Agglomération de Montpellier. Sur la route de la mer, l'ÉcoCité permet de renforcer la mixité urbaine et sociale pour reconquérir une grande périphérie commerciale et répondre aux besoins de relations sociales et intergénérationnelles. La mixité fonctionnelle permet d'intensifier l'usage de ces espaces commerciaux péri-urbains extensifs.

Par ailleurs, ce projet s'appuie sur une urbanisation repensée autour des transports, et plus particulièrement des lignes de tramway et des commerces.

Partie intégrante de l'ÉcoCité, le projet de ZAC Eurêka et son extension, constituent un parfait exemple de ce nouvel urbanisme. Il se fixe ainsi pour objectifs l'accueil d'activités tertiaires et la construction d'un quartier mixte intergénérationnel dans le cadre du futur Pôle Régional de Gérontologie, mêlant habitat diversifié, équipements et services de quartiers, établissements et activités dédiées aux personnes âgées, architecture et espaces publics valorisants, ainsi qu'un maillage urbain fort.

Faire de la culture, du sport et des loisirs des vecteurs de cohésion et de solidarité territoriales

Des équipements qui irriguent et renforcent l'attractivité du territoire

La politique culturelle et sportive de la Communauté d'Agglomération vise deux grands objectifs : l'irrigation du territoire et son attractivité.

Ainsi, l'Agglomération a développé depuis une dizaine d'années une offre solide d'équipements culturels et sportifs qui maillent le territoire. Elle possède notamment un réseau important de piscines et de médiathèques avec, en moyenne, près d'un million de visiteurs par an pour chaque réseau. L'ouverture de la nouvelle piscine Poséidon, fin 2010, et de la médiathèque Jean Giono, début 2012, vient renforcer l'offre sportive et culturelle.

Dans la continuité de ce maillage territorial, huit communes proposent le programme d'éducation à l'environnement conçu par l'Écolothèque de Montpellier Agglomération, à destination des enfants (Fabrègues, Cournonsec, Saint-Jean-de-Védas, Castries, Sussargues, Restinclières, Beaulieu et Saint-Geniès-des-Mourgues). Initié en 2009, ce projet a pour vocation de sensibiliser les enfants aux sujets environnementaux.

En 2011, la collectivité a versé 12 M€ de subventions aux clubs et manifestation sportives, et 13,7 M€ aux associations culturelles. Elle investit également dans l'entretien des équipements. En décembre 2010, les travaux de rénovation de la cage de scène de l'opéra-comédie, qui touchent à leur fin en 2012, ont été lancés. 14 M€ ont ainsi été investis afin d'améliorer le confort, la sécurité et l'hygiène de l'équipement. L'année 2012 a aussi été marquée par la réalisation d'importants travaux sur le Stade de la Mosson et le palais des sports René Bougnol.

Une offre culturelle et sportive disponible et avantageuse au plus près des citoyens

L'Agglomération s'emploie à renforcer l'accessibilité de ses équipements et la mixité sociale de l'offre culturelle et sportive en agissant sur l'offre horaire et tarifaire. En 2012, un audit portant sur la question des horaires d'ouverture au public des piscines a été réalisé. Cet audit a conduit à l'harmonisation des horaires pour renforcer l'accessibilité des structures au grand public.

Par ailleurs, le Pass' Agglo, gratuit et nominatif, permet de bénéficier de réductions tarifaires pour l'accès aux équipements sportifs, culturels et aux espaces de loisir de la collectivité (piscines, planétarium, etc.). Le succès de cette carte a été de nouveau confirmé en 2011 avec plus de 17 000 nouveaux détenteurs soit une augmentation de 8 % par rapport à 2011.

La bibliothèque numérique, retenue dans le premier cercle des « bibliothèques numériques de référence » par décision du Ministère de la Culture depuis 2011, est également un bon exemple de la disponibilité de l'offre culturelle sur le territoire montpelliérain. Elle rassemble des collections patrimoniales de la médiathèque Émile Zola. Composée d'une base documentaire régionale et de « Collections remarquables », elle donne accès à des cartes et plans de la région languedocienne, des portraits de personnages illustres, des ouvrages ayant trait à la littérature, aux sciences ou aux traditions occitanes et catalanes ou encore à des manuscrits, textes ou dessins à caractère remarquable.

Entre 2010 et 2O12, l'Agglomération a également souhaité moderniser son réseau de médiathèques. Un nouveau système d'information et de gestion de bibliothèque (SIGB) a été mis en place et le portail des médiathèques a été enrichi par de nouveaux contenus ; vidéos, livres, programmes de formation ou encore catalogues de conférences ont ainsi été rendus accessibles à distance. Enfin, cette démarche est allée dans le sens d'une automatisation des prêts ou de la généralisation du Wifi pour les abonnés. Un bilan intermédiaire réalisé en 2011 faisait état de 5 millions de pages vues sur le portail des médiathèques.

INDICATEURS

- *Nombre global de logements autorisés chaque année*

Nombre de logements neufs ayant fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire (fichier Sitadel)

2009	2010	2011
4 116	5 595	5 859

- *Fréquentation des équipements sportifs (piscines) et culturels (médiathèques)*

Médiathèques : Nombre total de personnes fréquentant les médiathèques (comptage portillon ou manuel) = nombre de visiteurs
Piscines : Nombre total d'entrées Public, Club association et Scolaires.

	2009	2010	2011
Médiathèques	1 191 769	1 023 711	1 102 126
Piscines	1 087 688	949 744	1 055 808

PERSPECTIVES

Afin de renforcer sa politique de cohésion territoriale, 3 chantiers prioritaires ont été définis par la collectivité pour les années à venir :

L'accélération de la maîtrise foncière

Si les disponibilités foncières sont encore grandes à long terme (80 % des zones d'extension urbaine prévues au SCOT non mobilisées/1 900 hectares de Zones d'Aménagement Différé - ZAD), l'accélération de la maîtrise foncière publique s'avère nécessaire à court terme sur les sites de projet pour assurer leur démarrage dans le temps du PLH, renforcer l'intervention de l'Agglomération sur les sites stratégiques du SCOT et mettre en œuvre une politique foncière en réinvestissement urbain. À cet effet, la collaboration avec l'Établissement Public Foncier du Languedoc Roussillon notamment, sera redéfinie pour plus d'efficacité et de souplesse d'intervention.

La production de 5 000 logements par an dont 50 % d'offres abordables

Dans un contexte de dynamique démographique et de parcours résidentiels contraints pour de nombreux ménages, les besoins en logements demeurent toujours importants. Le prochain PLH en cours d'élaboration pourrait fixer un objectif de production à hauteur de 5 000 logements par an, reconduisant ainsi l'objectif ambitieux du précédent Programme. Si les résultats ont été conformes aux attentes pour la période entre 2007 et 2011, les logements produits ne sont pas suffisamment en adéquation avec les niveaux de revenus des ménages locaux. Pour satisfaire les demandes des ménages en attente d'un logement social et celles des familles modestes dont les ressources ne leur permettent pas d'acquérir un logement au prix du marché, l'Agglomération projette de réaliser 30 % de logements sociaux et 20 % de logement en accession abordable à la propriété dans toutes ses communes.

La territorialisation des objectifs de construction de logements

Le recensement des projets de construction connus et des gisements potentiels, effectué dans le cadre de l'étude du PLH 2013-2018 va permettre de définir des objectifs de production déclinés à l'échelle de chaque commune. Le nombre et le type de logements à réaliser seront détaillés, ainsi que les moyens notamment fonciers à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans toutes les communes.

L'effort de construction demeurera globalement équilibré entre Montpellier, qui accueillera 54 % de la production neuve et les 30 autres communes (46 %).

La concrétisation d'une quinzième (e-)médiathèque sur le territoire

À l'heure du numérique, le réseau des médiathèques de Montpellier Agglomération, en partenariat avec la Région Languedoc Roussillon et la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), souhaite donner aux habitants du territoire l'accès à distance aux ressources littéraires, artistiques, audiovisuelles ainsi qu'à un nombre croissant de « collections remarquables ».

L'Agglomération a également pour ambition d'améliorer les performances du système d'information (extension de la capacité de stockage) et la qualité du service rendu aux usagers par la généralisation des accès à distance, l'adaptation de la demande pour les usagers déficients visuels ou encore l'inscription et le paiement en ligne.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Renforcer l'accès au sport, à la culture et aux aides sociales

La Communauté d'Agglomération a mis en place un partenariat avec le Comité d'Action Sociale Sportive et Culturelle (CASSC), afin de satisfaire les besoins sociaux des agents. Aujourd'hui, le CASSC fait partie intégrante de la vie des agents et participe à la création de lien social. Il a pour vocation de faciliter l'accès aux loisirs, au sport, à la culture, aux aides sociales et aux services collectifs.

Sensibiliser tout au long de l'année les agents aux sujets du développement durable

La collectivité s'attache à sensibiliser ses agents aux gestes éco-citoyens dans les bureaux. Ainsi, tout au long de l'année, des affiches sont exposées dans les locaux de l'Agglomération afin d'inciter au tri des déchets, à l'impression recto verso ou encore à la diminution des consommations énergétiques.

Renforcer la politique de ressources humaines de la Communauté d'Agglomération

Une approche plus qualitative pour la politique d'évaluation

La Collectivité souhaite moderniser et professionnaliser le processus d'évaluation individuelle des agents. Le système d'évaluation a été refondu en 2012. Fondé sur une approche qualitative, il permet de renforcer le dialogue entre les agents et leurs supérieurs hiérarchiques ainsi que la compréhension des attentes de chaque partie. Un entretien professionnel annuel va prochainement se substituer au système de notation anciennement utilisé et donnera lieu à la rédaction d'un Compte Rendu de l'Entretien Professionnel (CREP).

Un plan de formation renforcé depuis 2007

Le Plan de Formation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier constitue un axe majeur de la politique de développement des compétences conduite par la Direction des Ressources Humaines. Il fixe le contexte, le cadre et le sens des actions menées au service du développement des agents, de la professionnalisation des emplois et de l'amélioration des pratiques managériales.

En 2007, la Communauté d'Agglomération a renforcé ce Plan en rendant obligatoires certaines formations, et ce pour tous les agents. Par ailleurs, elle a créé un Droit Individuel à la Formation. Enfin, elle a développé l'accès aux outils de gestion de compétence tels que la validation des acquis de l'expérience, le Livret Individuel de Formation et le bilan de compétence.

Indicateurs

- *Nombre d'agents partis en formation*

Nombre d'agents ayant suivi au moins 1 journée de formation

2009	2010	2011
947	1 261	974

Chapitre 4

L'épanouissement de tous les êtres humains

Destruction du « mur des inégalités » lors de la journée de la femme.
© Montpellier Agglomération

L’épanouissement de tous les êtres humains

Au croisement des dimensions économiques, environnementales et sociales qui constituent le développement durable, l’épanouissement des êtres humains est un élément incontournable de la politique de Communauté d’Agglomération de Montpellier.

Elle s’appuie sur des enjeux forts de mixité sociale, d’insertion professionnelle et de bien-être de l’ensemble des générations auxquels tente de faire face l’Agglomération tant par la sensibilisation que par la mise en place de politiques pérennes, fils conducteurs des actions qu’elle entreprend.

La diversité, l’emploi et l’accompagnement des publics spécifiques sont les trois piliers de l’action de la Communauté d’Agglomération en faveur de l’épanouissement des êtres humains. Ils sont traduits dans les objectifs suivants :

- **Renforcer la place des femmes dans la société et lutter contre l’exclusion ;**
- **Améliorer la politique d’emploi et d’insertion des jeunes en réponse à la dynamique démographique du territoire ;**
- **Mettre en place des solutions adaptées aux besoins des publics spécifiques.**

OBJECTIFS

Renforcer la place des femmes dans la société et lutter contre l'exclusion

ACTION PHARE

« Femmes dans l'Agglo »

Sujet phare de l'année 2012, la question de la place des femmes dans la société a été prise à bras le corps par Communauté d'Agglomération de Montpellier. Un cycle de conférences « Femme dans l'Agglo » a initié cette démarche. Il a permis aux citoyennes et citoyens d'appréhender les inégalités et les discriminations liées au genre.

4 thématiques ont été abordées :

- « Combats de femmes », afin de traiter de l'engagement politique, associatif ou militant des femmes ;
- « Vies de femmes », qui aborde les problématiques d'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle avec notamment la question de la maternité ;
- « Expression de femmes », pour la découverte d'œuvres artistiques réalisées par des femmes ;
- « Jobs de femmes », au sujet de l'employabilité des femmes.

Ce cycle de conférences a conduit à la définition d'un plan d'action pluriannuel comprenant sept mesures traitant des problématiques de logement des femmes (notamment en cas de situations d'urgence face à des violences domestiques), l'entreprenariat féminin, la gestion du temps, la parité, la poursuite du cycle de conférence « Femmes dans l'Agglo » ou encore le financement d'études spécifiques.

Cette démarche a été renforcée par la signature, en mars 2012, par le Président de Montpellier Agglomération, de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Enfin, la collectivité souhaite faire vivre ce sujet par des évènements originaux et marquants. C'est ainsi qu'une destruction symbolique du « mur des inégalités » a été organisée lors de la journée de la femme.

Le schéma directeur d'accessibilité au cœur de la politique de lutte contre l'exclusion

Au cœur du Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'accessibilité des transports fait partie intégrante de la politique d'intégration dans la société des personnes handicapées et à mobilité réduite. Elle est déclinée en trois champs d'actions prioritaires : l'aménagement de l'espace public, les transports et l'information des populations.

Le réseau des 4 lignes de tramway qui transporte près de 80 % des usagers est totalement accessible. Les quais des arrêts bus ont été aménagés pour offrir des largeurs de cheminements confortables, limiter les obstacles sur les itinéraires et repenser les intersections. Les autobus sont pourvus de palettes permettant l'accès des fauteuils roulants. L'ensemble du programme de mise en accessibilité du réseau de transport a été évalué à plus de 25M€, lors de l'approbation du schéma directeur d'accessibilité en 2009.

Par ailleurs, l'Agence des Mobilités et le développement des tarifications combinées permettent à tous les usagers et notamment aux PMR de connaître l'ensemble des possibilités dont ils disposent pour se déplacer et d'en faciliter l'usage. De plus, Montpellier Agglomération a contribué à hauteur de 12,2M€ au financement des tarifications réduites à destination des personnes à faibles revenus pour faciliter leurs déplacements : personnes âgées, demandeurs d'emploi, personnes handicapées et scolaires.

Enfin, le PDU incite au développement des informations multi sensorielles, du confort d'attente dans les stations et des continuités lisibles dans les pôles d'échanges.

En 2012, Montpellier a accordé une aide financière au GIHP (Groupement d'Insertion pour les Handicapés Physiques) d'un montant de 1 105 000 €. Par ce soutien financier, l'Agglomération souhaite renforcer l'insertion dans la société des personnes handicapées. En effet, à travers un service de mini-bus, le GIHP permet aux personnes, dont le handicap ne leur permet pas l'accès aux transports publics, de se déplacer dans le territoire communautaire.

Une offre culturelle adaptée

Le réseau de médiathèques organise régulièrement des lectures pour les déficients visuels. 10 séances ont accueilli 221 personnes en 2011. Des séances de projection en audio-description sont également proposées. Elles étaient au nombre de 10 en 2011 et ont bénéficié à 121 personnes.

Les médiathèques disposent par ailleurs de cabines équipées d'un matériel informatique dédié aux déficients visuels (plage braille, embosseuse braille, grossissement de caractères ou encore synthèse vocale). Ce matériel a été renouvelé en 2011.

Le musée Fabre souhaite prendre en compte les différentes catégories de handicaps et créer les conditions favorables à leur rencontre avec l'art et les œuvres de nos collections. Ainsi une dizaine de groupes en situation de handicap mental ou moteur sont ainsi accueillis régulièrement à l'année dans le cadre de cycles de visites et d'ateliers spécifiques. Les visiteurs individuels aveugles et malvoyants, sourds et malentendants bénéficient d'une offre mensuelle régulière et adaptée portant sur des thèmes renouvelés des collections permanentes ou des expositions temporaires. Il s'agit ainsi d'inscrire dans la durée cette relation de proximité avec le musée pour accompagner ces usagers vers toujours plus d'autonomisation culturelle.

Améliorer la politique d'emploi et d'insertion des jeunes en réponse à la dynamique démographique du territoire

L'insertion par l'activité économique

Un des leviers du déploiement de la politique de l'Agglomération en faveur de l'insertion est l'économie, notamment par les chantiers d'insertion et la mise en place de clauses sociales dans les marchés publics.

La Communauté d'Agglomération soutient des chantiers permettant la qualification et l'insertion professionnelle des bénéficiaires. Les chantiers d'insertion et d'utilité sociale démarrés en 2010 ont enregistré près de 50 % de sorties positives (soit 45 personnes concernées). 5 nouveaux chantiers ont été engagés en 2011 et 3 en 2012 représentant un montant de 180 000 €.

Par ailleurs, la collectivité soutient la Mission Locale des Jeunes de l'Agglomération de Montpellier (MLJAM) par la mise à disposition de cinq agents et de locaux et par des subventions directes de près de 400 000 € annuellement. La MLJAM accueille, accompagne et oriente les jeunes de 16 à 26 ans sortis du système scolaire et sans emploi afin de les aider à s'insérer socialement et professionnellement. 11 000 jeunes ont été suivis en 2012.

ACTION PHARE

La ligne 3 du TRAM, action d'insertion professionnelle exemplaire

Le chantier de la ligne 3 du tramway a fait l'objet d'une clause sociale d'insertion professionnelle. Tout au long des travaux, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a piloté une équipe Emploi Tramway (EET) qui avait pour vocation d'aider les entreprises à anticiper et à recruter. Ainsi, elle a recueilli les offres d'emploi des entreprises, sélectionné les candidats et assuré le suivi après le recrutement.

Sur les 3 ans de chantier, 250 personnes en insertion ont été mobilisées pour un total de 200 000 heures de travail réalisées, ce qui représentait, tous les mois, l'équivalent d'une quarantaine d'emplois à temps plein. Le travail de l'Equipe Emploi Tramway a permis de dépasser les pourcentages d'heures d'insertion imposées aux entreprises.

En novembre 2011, une manifestation a mis à l'honneur les entreprises et les salariés du chantier tramway qui ont participé à cette opération d'insertion.

« Rencontres pour l'emploi » : un lien direct entre demandeurs d'emploi et recruteurs

L'action de l'Agglomération passe également par la mise en relation des recruteurs et des demandeurs d'emploi.

C'est ainsi qu'en 2011, trois éditions « Rencontres pour l'emploi » ont été organisées (à Prades le Lez, Fabrègues et Montpellier). Chaque édition réunit une soixantaine d'exposants et 1 200 à 2 500 visiteurs. En terme d'efficacité, d'après le sondage effectué auprès des exposants de l'édition, près de 100 embauches ont été immédiatement conclues sur les salons et plus de 1 000 rendez-vous ultérieurs ont été proposés aux candidats.

En proportion, le BTP, le service à la personne et aux entreprises et le commerce sont les 3 secteurs qui ont été les plus représentés. La répartition par secteur de l'ensemble des exposants est décrite plus précisément dans le graphique ci-dessous.

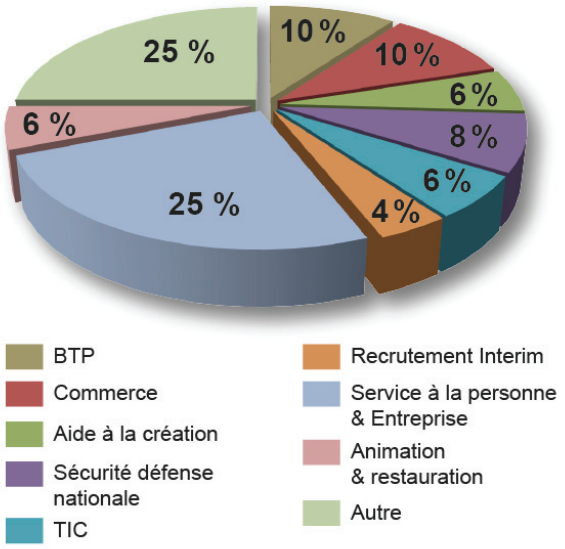

La Cyberbase, une structure pour les demandeurs d'emploi

Créée en 2001, la Cyberbase s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux créateurs-repreneurs d'entreprises. Elle est organisée autour d'un site internet et d'un lieu d'accueil multimédia composé de 10 postes informatiques accessibles près du siège de la Communauté d'Agglomération. La mission du service est de guider, d'informer et d'orienter les usagers vers les structures adaptées selon le profil de chaque abonné.

En 2011, 1 700 abonnés au site internet ont été enregistrés. L'espace multimédia a quant à lui accueilli plus de 8 000 visiteurs, soit un taux d'occupation de la salle de 80 %.

En parallèle, des actions ponctuelles de formation et de sensibilisation ont été mises en œuvre par le service en 2012. À titre d'exemple, des ateliers « Utiliser Internet efficacement pour sa recherche d'emploi ou son projet de création d'entreprises » ont été organisés avec Pôle Emploi. Ils ont bénéficié à 120 personnes. Par ailleurs, le service « Balise », qui vise à sensibiliser à la création d'entreprises par la diffusion de bonnes pratiques a été consulté par 45 personnes.

REPLIC, le soutien à la création d'entreprises solidaires

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) REPLIC a pour vocation d'initier des entreprises solidaires sur le territoire régional. Elle vise prioritairement des entreprises favorisant l'insertion professionnelle de personnes en situation de précarité sociale. Ainsi, REPLIC aide à développer de nouvelles entreprises d'insertion soit par essaimage, en s'inspirant d'initiatives réussies sur d'autres territoires, soit par une création ex nihilo ou par une reprise d'entreprise.

La Communauté d'Agglomération soutient REPLIC par trois moyens. Le premier est l'apport en capital de 4 000 €, soit 2 % des parts. Le second est la mise à disposition de 20 % du temps de travail d'un agent de la collectivité sur 3 ans. Enfin, l'Agglomération verse régulièrement des aides au démarrage des SCIC créées par REPLIC. Au total, 25 000 € ont été versés entre 2007 et 2012 à 5 SCIC : Feuille d'Érable, Table de Cana, Label Route, Mobil Eco et enfin Cleaning Bio en 2012.

Chaque entreprise est constituée sous la forme d'une coopérative SCIC, dont 50 % du capital social et des droits de vote sont détenus par REPLIC. Le capital et les droits de vote restants sont partagés entre les salariés, les usagers, des collectivités et des entreprises privées.

Mettre en place des solutions adaptées aux besoins des publics spécifiques

Téléalarme, une sécurité renforcée dans les foyers

Depuis 1980, la Communauté d'Agglomération accompagne les personnes âgées par la mise à disposition du service « Téléalarme ». Constitué d'un médaillon directement relié au centre de traitement d'alertes des pompiers de Montpellier, ce service permet une intervention plus rapide en cas de déclenchement du signal.

Ce dispositif compte près de 1 500 adhérents en 2011, nombre relativement stable depuis 2006. Il est gratuit pour près d'un tiers d'entre eux.

L'amélioration qualitative des services funéraires de la collectivité

L'Agglomération souhaite améliorer de façon qualitative le confort des proches durant les obsèques. Ainsi, entre 2010 et 2011, 250 000 € ont été consacrés à la rénovation du complexe funéraire de Grammont. En 2011, les services funéraires ont traité plus de 4 000 dossiers.

Par ailleurs, la collectivité possède la seule régie en France certifiée NF service funéraire. Obtenue il y a quatre ans, cette certification a été renouvelée en 2012.

La natation scolaire avec le programme « savoir nager »

La Communauté d'Agglomération de Montpellier, dans le cadre de ses priorités d'action depuis plusieurs années, a décidé de développer l'apprentissage de la natation en faveur des enfants des écoles primaires et des grandes sections maternelles. Tous les élèves scolarisés dans les écoles primaires de la Communauté d'Agglomération peuvent bénéficier de séances gratuites d'apprentissage, conduites en collaboration avec les enseignants de l'Éducation Nationale.

Pour réaliser ce programme ambitieux, qui concerne chaque année près de 20 000 enfants, Montpellier Agglomération met en œuvre des moyens matériels et humains conséquents avec douze piscines et plus de soixante-quinze éducateurs sportifs.

INDICATEURS

- *Nombre total d'emplois financés dans le cadre des chantiers écoles, du SCIC Réplic et par les clauses sociales des marchés de la collectivité**

*151 heures par mois = 1 ETP (Equivalent Temps Plein) soit 1607 heures annuelles

2009	2010	2011
154,4 ETP	193,4 ETP	225,8 ETP

- *Nombre d'abonnés à la téléalarme*

2009	2010	2011
1 456	1 402	1 466

- *Nombre d'arrêts de bus ou Tram accessibles aux PMR**

* PMR : Personnes à mobilité réduite

2009	2010	2011
444	528	541

PERSPECTIVES

La collectivité travaille pour la mise en place de nouveaux projets afin de renforcer sa politique en faveur de la cohésion sociale et de l'épanouissement de ses habitants.

La combinaison des tarifications liées à la mobilité

La Communauté d'Agglomération qui a développé avec la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Hérault des tarifications combinées avec les trains régionaux et les cars départementaux, souhaite développer les tarifications combinées liées aux autres services de mobilité (auto-partage, covoiturage, vélos). Le projet EMMA précédemment cité permettra leur acquisition par internet. Ultérieurement cet espace de vente dématérialisé permettra aussi de combiner ces tarifications à celles des services culturels et sportifs de l'Agglomération et d'autres partenaires institutionnels.

Le pôle régional de gérontologie pour renforcer la politique en direction des seniors

En 2013, la Communauté d'Agglomération de Montpellier va engager l'aménagement du Parc Eureka-Extension notamment destiné à l'accueil d'un pôle de gérontologie.

Le Pôle Régional de Gérontologie a vocation à regrouper un ensemble d'équipements, services et activités dédiés aux personnes âgées, depuis la prévention jusqu'à l'accompagnement en fin de vie.

Ce projet vise notamment à mettre en synergie des compétences et des expertises alliant centres de recherche, centres de formation et clusters du secteur de la santé

La dématérialisation des données

En juillet 2012, Montpellier Agglomération a mis en ligne sa plateforme Open Data, mutualisée avec les communes de son territoire. Il s'agit d'une première en France, dans la mesure où les communes qui le souhaitent peuvent publier en ligne les données qu'elles gèrent pour compléter la base de données numérique de Montpellier Agglomération. Quatre communes pilotes : Castelneau-le-Lez, Castries, Cournonterral et le Crès contribuent directement à un espace dédié sur la plateforme. En mars 2013, Montpellier Agglomération ira encore plus loin en mettant en place un bouquet internet d'e-services à la population pour faciliter les démarches quotidiennes des habitants.

Lutter contre toute forme de discrimination

La Communauté d'Agglomération souhaite renforcer sa politique d'égalité et d'insertion en interne également.

Une conférence et des ateliers intitulés « Prendre du temps pour soi, mode d'emploi » ont été animés en 2012. Ils avaient pour objectif de sensibiliser les agents de l'Agglomération aux sujets de la mixité homme/femme.

La Collectivité veille également à l'aménagement des postes de travail des salariés handicapés. Elle a de plus renforcé sa politique de recrutement et a atteint, en 2011, le seuil réglementaire de 6 % de travailleurs handicapés.

Intégrer des clauses d'insertion dans les marchés publics

La Charte de l'achat public responsable, formalisée dans l'Agenda 21, définit les grands objectifs de la politique d'insertion relative aux marchés publics. L'ambition de la Communauté d'Agglo-mération s'élève à au moins 5 % (selon les travaux entre 5 et 15 %) d'heures d'insertion dans les principaux marchés de travaux comportant au moins 50 % de main-d'œuvre. Ainsi, l'Agglo-mération intègre dans ses marchés publics les plus importants une clause sociale qui définit un niveau d'insertion obligeant les entreprises « prestataires » à faire exécuter un pourcentage des heures travaillées sur le marché par des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

La Communauté d'Agglomération travaille également à la diffusion de cette bonne pratique sur l'ensemble des marchés publics de son territoire en s'appuyant sur le guide « mode d'emploi » des clauses sociales à destination des autres maîtres d'ouvrage et des entreprises réalisant des chantiers.

En 2011, la politique d'insertion dans les marchés publics a été renforcée. Ainsi, 105 000 heures de travail ont été réalisées par des personnes en insertion. Les clauses sociales dans la commande publique ont aussi été appuyées.

Pour renforcer la politique d'insertion de l'Agglomération, l'Agenda 21 propose de s'appuyer sur trois leviers complémentaires. Le premier est l'intégration des clauses sociales dans les marchés adaptés. Le deuxième consiste dans l'implication des gestionnaires délégués en faveur de l'insertion. Le troisième levier est la définition de marchés réservés aux personnes handicapées.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Renforcer la prévention santé auprès des agents

Prévention

Dans le cadre des actions de prévention de santé de la Collectivité, la GEFLUC (Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer) intervient depuis 6 ans auprès des agents. Cet accompagnement, appelé « Plan anti-tabac », a été déployé auprès d'une centaine d'agents. Il est aujourd'hui remplacé par quatre rendez-vous individuels de 30 minutes avec un tabacologue.

En juin 2011, une équipe d'agents de l'Agglomération a participé à l'opération « Relais pour la vie », mise en place par la Ligue contre le cancer

Participation employeur contre le risque santé

En 2009, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place une participation de l'employeur contre les risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité. Ce niveau de participation a été renforcé en 2010 de 15 % à 20 %.

Indicateurs

- *Pourcentage de mixité Homme / Femme dans la collectivité*

2009	2010	2011
H : 48 % / F : 52 %	H : 49 % / F : 51 %	H : 48 % / F : 52 %

- *Pourcentage de personnes handicapées dans la collectivité*

2009	2010	2011
4,89 %	5,52 %	5,96 %

Chapitre 5

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

L'ouverture du MIBI : tremplin pour le développement à l'international
© Montpellier Agglomération

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Cette cinquième finalité du développement durable invite les collectivités territoriales à adopter des modes de production et de consommation responsables, dans leur mode de fonctionnement interne, et par des services qu'elles rendent aux entreprises et à la population. Au-delà de l'exercice obligatoire de la compétence « développement économique d'intérêt communautaire », la Communauté d'Agglomération de Montpellier a souhaité jouer un rôle déterminant pour aller vers des modes de production toujours moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux naturels et moins préjudiciables à la santé des êtres vivants et à la qualité de vie.

En trente ans, grâce à une politique économique ambitieuse, la Communauté d'Agglomération de Montpellier s'est également attachée à créer, pour les chefs d'entreprise et l'ensemble des acteurs économiques du territoire, une culture de la performance et de l'excellence reposant sur l'innovation. La Communauté d'Agglomération de Montpellier s'engage à se démarquer dans un contexte économique défavorable, pour aller plus loin et faire valoir ses savoir-faire.

L'économie est la pièce maîtresse de l'attractivité et de la compétitivité de l'Agglomération de Montpellier. Aujourd'hui, il faut repenser les politiques territoriales pour soutenir, encourager, et favoriser les conditions de croissance écoresponsables sur le territoire. L'Agglomération s'est fixée trois objectifs :

- **Renforcer l'économie de l'excellence sur les filières stratégiques ;**
- **Améliorer l'attractivité du territoire ;**
- **Réduire l'empreinte écologique liée à la gestion des déchets en privilégiant les techniques innovantes.**

OBJECTIFS

Renforcer l'économie de l'excellence sur les filières stratégiques

Depuis de nombreuses années, Montpellier Agglomération suit une stratégie destinée à amplifier la dynamique économique sur son territoire. Ainsi, le choix d'un développement économique pour le territoire a permis un développement soutenu, novateur, ciblé sur l'accompagnement de l'innovation et la promotion de l'excellence. En 2011, le budget consacré à l'innovation s'élevait à 0,7 M€. La collectivité dispose de plusieurs filières d'excellence dans le secteur de la santé, de l'agronomie, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de l'environnement.

Une offre de foncier, de services et d'infrastructures performantes pour les entreprises

Faciliter l'entrepreunariat et accompagner les entreprises dans toutes leurs phases de croissance, telles sont les priorités de la politique de développement économique menée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier ces trois dernières années. Avec dix-neuf parcs d'activités représentant 2 400 entreprises et 27 000 emplois, l'Agglomération dispose d'une gamme complète d'immobilier d'entreprises. L'offre regroupe deux pépinières (Cap Alpha et Cap Oméga), un incubateur international avec le Montpellier International Business Incubator (MIBI) et quatre hôtels d'entreprises (Hôtel d'Entreprises du Millénaire, Cap Gamma, Cap Delta et Cap Sigma).

- *Le Business Innovation Centre (BIC)*

Le Business Innovation Centre (BIC) est l'un des outils historiques de l'Agglomération en matière d'accompagnement sur mesure des entreprises. Classé meilleur incubateur au monde en 2007 par la NBIA (National Business Incubation Association), il a aussi été récompensé, en 2011, par le prix européen DigiBIC décerné par l'European BIC Network (EBN). Les actions du BIC se sont traduites, en 2011, par 32 nouveaux projets incubés, 46 projets en cours de création accompagnés, 101 entreprises de moins de 5 ans suivies représentant 700 emplois et 24 nouvelles entreprises créées. Pour faire face au contexte de crise et à la difficulté de levée des fonds par les jeunes entreprises, le BIC a développé de nouveaux outils, tels que de nouveaux documents supports pour la levée de fonds, des nouveaux formats de rencontres entreprises/investisseurs ou une nouvelle version du logiciel d'aide à la réalisation de business plan.

- *Le Labex Entreprendre*

La Communauté d'Agglomération de Montpellier veut aujourd'hui aller plus loin dans son accompagnement aux entreprises en s'appuyant, en 2012, sur un nouveau partenaire d'excellence : le Labex Entreprendre. Porté par l'Université Montpellier I, cette nouvelle structure proposera une formation aux dirigeants de TPE/PME souhaitant se faire accompagner dans leur projet de croissance.

ACTION PHARE

L'ouverture du MIBI : tremplin pour le développement à l'international

La Communauté d'Agglomération de Montpellier a franchi un nouveau cap avec l'inauguration, en juin 2011, du Montpellier International Business Incubator (MIBI). Il s'agit d'une plateforme d'import/export gérée par le Business and Innovation Centre (BIC) et représentant 9,6 M€ d'investissements supportés à 90 % par la collectivité. Outil unique en France, cet espace est dédié à l'accueil d'entreprises étrangères et du territoire tournées vers l'export et réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger. A la fin 2012, le MIBI affichait déjà un taux d'occupation de 70 % et hébergeait 15 entreprises, soit 119 emplois sur place.

Le MIBI est également innovant dans sa conception, puisqu'il est le premier bâtiment à énergie positive construit par l'Agglomération. Doté d'une isolation thermique renforcée et d'une installation de panneaux photovoltaïques de 700 m2, le MIBI produira en moyenne 76 630 kWh par an, permettant d'économiser 27 tonnes de CO_2 chaque année.

- *Devenir un territoire pilote sur l'open innovation*

Prenant appui sur le laboratoire que constitue l'ÉcoCité, IBM a accompagné l'Agglomération d'octobre 2011 à juillet 2012 pour la constitution d'une feuille de route sur le thème de la ville intelligente. La Communauté d'Agglomération de Montpellier s'oriente aujourd'hui vers un programme de recherche et développement pour bâtir la « Cité intelligente » dans une démarche collaborative impliquant de nombreux acteurs (entreprises, universités, laboratoires). La « Cité intelligente » ou ÉcoCité numérique vise à renforcer les capacités en matière de partage de l'information transversale en temps réel et de simulation numérique afin d'optimiser et rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, d'enrichir la gamme des services délivrés aux usagers, mesurer et contrôler ces services, de réagir en temps réel aux situations opérationnelles d'urgence et de mettre en place une gouvernance adaptée à l'évolution des systèmes intelligents. Cette feuille de route pour « la Cité intelligente » s'accompagne du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique développé par Montpellier Agglomération. Ce document opérationnel de moyen et long terme (2012-2016) pose la première pierre opérationnelle de la stratégie de développement numérique de la collectivité et cadre les travaux d'investissement nécessaires à l'atteinte de ses objectifs pour un montant de 8,2 M€. Ce nouvel outil prévoit l'accès au Très Haut Débit (THD) sur l'ensemble du territoire, pour une finalisation en 2016.

Le soutien aux filières d'avenir

- *Une participation aux pôles de compétitivité*

En 2012, l'Agglomération Montpelliéraine a confirmé son soutien aux pôles de compétitivité en mobilisant 100 000 € pour leur accompagnement. La Communauté d'Agglomération est concernée par sept pôles de compétitivité et apporte un soutien particulier à quatre d'entre eux : le pôle EUROBIOMED spécialisé dans les sciences du vivant, le pôle Développement des Énergies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie (DERBI) et QUALIMEDITERRANÉE, au service des systèmes agroalimentaires durables et qualité de vie en Méditerranée, ainsi que le pôle à vocation mondiale EAU (évaluation et valorisation des ressources), basé à Montpellier et labellisé en 2010.

- *Un secteur de la recherche dynamique*

Classé premier au niveau national pour l'intensité de la recherche publique par l'INSEE, le territoire regroupe près de 15 000 emplois directs dans la recherche. Ce dynamisme concerne tant le secteur public - avec la présence des principaux organismes de recherche : INRA, CNRS, Cirad, Inserm, IRD, etc. - que le secteur privé avec des centres de R&D majeurs comme le centre d'excellence sur le calcul intensif dans le domaine de l'eau d'IBM.

- *Création d'AxLR, Société d'accélération du transfert de technologies (SATT)*

Tout juste labellisée par l'État dans le cadre de l'action Fonds national de valorisation du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), la Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) AxLR a été créée en août 2012 pour valoriser l'innovation et les savoir-faire en Languedoc-Roussillon. À l'interface entre la recherche scientifique et le monde économique, AxLR dispose d'un capital de 1 M€ et sera au total dotée de 45 M€ par le PIA sur dix ans. Ce montant sera complété par un fonds régional de 5 M€ sur trois ans, financé par la Région (3 M€), l'Agglomération de Montpellier (0,5 M€) et le FEDER (1,5 M€). Son périmètre d'activité couvre une centaine de laboratoires de recherche représentant plus de 4 750 chercheurs.

Soutien à l'économie solidaire et aux circuits courts

La promotion de l'économie solidaire et la création d'un réseau d'acteurs locaux sur les filières courtes sont considérées comme des axes stratégiques de développement économiques par la Communauté d'Agglomération de Montpellier. La collectivité a concrétisé son engagement pour l'Artisanat avec la signature, en 2011, d'une Convention triennale avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault. La Communauté d'Agglomération de Montpellier est attachée à encourager les circuits courts comme mode de commercialisation des produits agricoles et artisanaux, en organisant régulièrement en 2012 des fêtes de terroir tels que le festival de la tomate, la fête de la pierre ou la fête des vignes, qui permettent la vente directe du producteur au consommateur.

- *Un approvisionnement local pour les restos du cœur avec Mercadis*

Pour leur campagne 2011-2012, les Restaurants du Cœur de l'Hérault ont offert des fruits et légumes de saison provenant prioritairement de producteurs locaux. La Communauté d'Agglomération de Montpellier s'associe à ce projet en sa qualité d'actionnaire principal de la société gestionnaire du Marché d'Intérêt National. Il s'agit de favoriser la création d'un lien entre la population et les producteurs locaux respectueux

de l'environnement et le maintien de l'emploi local. Ce projet auquel s'associe aussi l'unité « innovation » de l'INRA Montpellier, est au croisement de deux enjeux forts du Plan Régional de l'Alimentation : l'accès pour les plus démunis à une alimentation de qualité et le développement des circuits courts en région.

- *Le réemploi et les collectes solidaires en partenariat avec les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire*

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets pour 2010-2015, la collectivité réalise avec Emmaüs et ERCA-Initiatives (atelier d'insertion et ressourcerie) des collectes de dons en porte à porte dans les communes permettant d'allier solidarité et réduction des déchets par ré emploi. Par ailleurs, Montpellier Agglomération accompagne Emmaüs dans son projet visant à créer, à l'ouest de l'agglomération sur le site des Molières à Pignan, un centre d'accueil, de tri, de reconditionnement et de réparation d'objets réutilisables (textiles, mobilier, D3E). Modèle d'économie solidaire et circulaire, ce centre serait géré par Emmaüs et pourrait déboucher sur la création d'une quarantaine d'emplois en réinsertion. Les études ainsi que le financement du projet sont en cours.

Améliorer l'attractivité du territoire

Montpellier Unlimited, une marque au service d'une stratégie économique attractive

Pour se démarquer dans un contexte d'inertie engendré par la crise mondiale, la Communauté d'Agglomération a créé, en 2012, Montpellier Unlimited. Cette marque économique territoriale vise à accroître sa notoriété et sa visibilité au niveau national et international et à attirer entreprises et talents sur son territoire. Cette stratégie marketing a vocation à être utilisée pour toutes les opérations de promotion du territoire et pour son rayonnement. Cette nouvelle identité accompagne une nouvelle stratégie économique, partagée, dotée d'une Gouvernance Économique de 14 partenaires ayant pour mission de bâtir un plan d'actions économiques à dix ans, et relayée par un réseau dédié.

Le rayonnement culturel et sportif

L'Agglomération de Montpellier se distingue par son offre culturelle et sportive d'envergure internationale. En effet, Montpellier Agglomération propose une gamme très variée d'activités culturelles, via notamment ses trois musées de dimension internationale (Musée Fabre, Musée Henri Prades, site archéologique Lattara) dont la fréquentation est en constante hausse, ses deux festivals reconnus (Montpellier Danse et Radio-France), son Opéra, son Orchestre national et ses 3 salles de spectacles. Les activités sportives sont elles aussi au cœur de la démarche de promotion du territoire et s'appuient sur 22 clubs sportifs de haut niveau, un réseau de 13 piscines, un stade de rugby emblématique (Yves du Manoir). L'Agglomération renforce également son attractivité en accueillant de grandes manifestations sportives : Coupe du monde de Rugby, de Foot, Championnat de France de natation, Open du Sud de la France, etc.

Le tourisme d'affaires et de congrès

Au carrefour de l'Espagne et de l'Italie, desservie par un aéroport et une gare TGV, Montpellier Agglomération, classée 3e destination d'affaires en France, s'est imposée sur le marché international des événements professionnels. Avec son label Enjoy Montpellier, qui fédère quatre sites complémentaires : Le Corum, le Parc des Expositions, le Zénith Sud et la Park&Suites Arena, Montpellier Agglomération a accueilli 477 manifestations en 2010, soit plus de 1,4 million de journées/participants, dont 19 congrès internationaux. Grâce à son parc hôtelier de près de 6 500 chambres réparties dans l'Agglomération et à la richesse culturelle du territoire, le tourisme d'affaires prospère. Montpellier est désormais la 5e ville française et la 96e ville mondiale pour l'accueil de congrès internationaux. Les retombées économiques du tourisme d'affaires sont évaluées à 200 m€.

Réduire l'empreinte écologique liée à la gestion des déchets en privilégiant les techniques innovantes

Les déchets constituent un problème majeur de notre société de consommation qui demande à la fois d'agir sur la prévention de la production de déchets et sur leur gestion. Dans chacun des cas, l'action passe par la modification des comportements et par des technologies appropriées et respectueuses de l'environnement pour les gérer et les traiter.

Le Programme Local de Prévention des Déchets

L'Agglomération de Montpellier a été l'une des premières collectivités en France à initier en 2010 une réflexion globale en faveur de la réduction des déchets. Un accord-cadre avec l'ADEME a été passé en mai 2011, qui définit les objectifs à atteindre sur la période 2011-2015. Le programme d'actions permettant d'atteindre ces objectifs a été validé par l'ADEME et la Communauté d'Agglomération en 2012, pour un budget d'environ 3,5 M€. Le programme est structuré au moyen d'un diagnostic, d'un comité de pilotage et d'un suivi d'actions. L'objectif du Grenelle II pour 2015 de diminuer de 7 % le ratio de production de déchets par habitant a été atteint en 2012. Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) devrait ainsi permettre une diminution de 12 500 tonnes de déchets par an à l'horizon 2015 et permettre en conséquence de réduire les coûts de traitement de 1,5 à 2 M€ par an.

Les actions de prévention et de tri

Parmi les 7 thématiques traitées dans le Programme Local de Prévention des Déchets, outre l'éco-exemplarité de la collectivité, le renforcement de la politique en faveur du compostage des déchets organiques peut être cité. En plus de la mise à disposition gratuite depuis 2001 aux usagers habitant en logement individuel de composteur domestique (plus de 16 000 unités ont été distribuées fin 2011), la Communauté d'Agglomération de Montpellier a décidé de développer le compostage collectif en pied d'immeuble : deux résidences sont d'ores et déjà équipées qui représentent environ 200 logements. À l'horizon de cinq ans la collectivité souhaite être en mesure d'équiper 12 000 logements.

Au-delà des actions classiques de sensibilisation et de rappel des consignes de tri par une équipe de messagers du tri, l'Agglomération et son bailleur social ACM ont signé une convention par laquelle la collectivité finance un poste d'ambassadeur du tri au sein d'ACM, chargé de promouvoir le tri et d'améliorer les dispositifs de pré-collecte des déchets recyclables dans l'habitat social.

Les 20 Points Propreté, qui sont des déchetteries mises à disposition des habitants de l'Agglomération, afin qu'ils puissent se débarrasser de leurs objets encombrants, végétaux, gravats, et déchets spéciaux ou toxiques, permettent de valoriser 70 % des déchets déposés. En 2012, une réflexion a été conduite afin d'élaborer un programme pluri-annuel de modernisation du parc, permettant d'accroître le taux de valorisation des déchets et d'améliorer l'accueil et le tri des déchets des artisans admis sur les installations.

La valorisation des déchets

Plus de 45 % des déchets du territoire montpelliérain sont valorisés par recyclage matière, production de compost ou d'énergie renouvelable. En effet, l'utilisation de la biomasse est bien développée sur l'Agglomération avec notamment la chaufferie des Universités, les unités de valorisation du biogaz du Thôt et d'Amétyst.

- *L'unité de biogaz du Thôt*

À la fermeture de la décharge du Thôt, cette dernière a été transformée en installation de valorisation énergétique du biogaz issus de la dégradation naturelle des déchets et transformé en électricité. Ce site permet de produire annuellement 7 500 MWh et d'éviter ainsi le rejet dans l'atmosphère de plus de 2 000 tonnes équivalent CO2 par an.

- *L'unité de méthanisation Amétyst*

L'unité de méthanisation Amétyst, en service depuis 2008, permet de valoriser la fraction organique des ordures ménagères en produisant du biogaz pour la production d'électricité et de chaleur (cogénération) et contribue ainsi à la production d'énergies renouvelables. Ralentie par un incendie en 2010, Amétyst n'a pu retrouver un fonctionnement normal qu'en avril 2012. Depuis, Amétyst produit 400 000 kWh d'électricité par semaine soit 21 600 MWh par an, représentant la consommation en électricité de plus de 6 500 logements. De plus, l'usine alimente le réseau de chaleur de la ZAC des Grisettes, soit à terme environ 1 500 logements, dont les besoins de chauffage et de climatisation seront couverts par des énergies renouvelables. Depuis 2011, deux nouvelles voies de développement et valorisation sont à l'étude sur Ametyst : la production de Combustible Solide de Récupération (CSR), qui permettrait d'accroître de 12,5 % la part valorisée des déchets sur le site et l'intensification du développement de la filière biodéchets, qui passe par une optimisation du tri des biodéchets dans l'habitat individuel et la mise en place des dispositifs de tri spécifiques auprès des professionnels de la restauration et de la grande distribution.

INDICATEURS

- *Nombre d'entreprises et projets innovants accompagnés dans le cadre du BIC*

Nombre d'entreprises ayant signé un contrat d'accompagnement

2009	2010	2011
118	129	137

- *Tonnage de déchets valorisés*

Nombre de tonnes de biodéchets et de déchets recyclables collectées sélectivement en porte à porte

2009	2010	2011
26 423	27 470	27 108

- *Production de biogaz (kWh)*

Nombre de KWh générés par l'unité de biogaz du Thôt et l'unité de méthanisation Amétyst

	2009	2010	2011
Nombre de KWh générés par le biogaz du Thôt	7 000 260	6 355 312	7 112 674
Nombre de KWh générés par le biogaz d'Amétyst	6 551 453	9 387 963	5 129 453

PERSPECTIVES

Au-delà des réalisations de 2011 et de 2012 et afin d'améliorer encore son attractivité économique, les travaux de la Communauté d'Agglomération de Montpellier portent, à moyen-terme, sur les orientations suivantes.

De nouvelles perspectives pour le secteur du tourisme

Concernant le tourisme, une Convention avec l'Office de Tourisme de Montpellier a été actée en 2011 pour amplifier l'implication de Montpellier Agglomération dans un secteur hautement stratégique pour l'attractivité économique du territoire. Force d'ingénierie, la Communauté d'Agglomération de Montpellier accompagne les territoires à potentiel touristique dans l'élaboration de schémas touristiques depuis 2011.

Le tourisme sur le territoire de la Communauté d'Agglomération étant essentiellement concentré en centre-ville, l'itinérance douce est considérée comme un enjeu clé pour favoriser le développement d'un tourisme durable, d'où la volonté de structurer cette itinérance et de la valoriser sur l'agglomération.

Lancement du schéma de développement hôtelier

En 2013, Montpellier Agglomération devrait avoir achevé la réalisation de son schéma de développement hôtelier, impliquant des mises aux normes obligatoires, notamment en matière d'accessibilité, de qualité et de normes environnementales.

Des circuits courts sur l'œnotourisme

Consciente la richesse de ses ressources viticoles, la collectivité souhaite développer davantage les circuits courts sur l'œnotourisme, en incitant les visiteurs à se rendre dans les nombreuses caves indépendantes installées sur son territoire. Une application smart phone « guide du vin » a même été développée à cet effet depuis 2009. En 2013, la Communauté d'Agglomération devrait travailler avec les marchés paysans, afin de renforcer encore l'offre de circuits courts.

Des axes d'amélioration pour la collecte des déchets

La Communauté d'Agglomération de Montpellier souhaite trouver des solutions à moyen terme pour améliorer sa gestion des encombrants, qui entraînent actuellement des problèmes de propreté dans en milieu urbain dense. De même, le renforcement de la collecte du verre en apport volontaire et de la collecte des biodéchets en porte à porte est l'un de ses grands chantiers pour 2013. Un plan « verre » sera lancé en 2013, en accompagnement de la modernisation du parc de colonnes d'apport volontaire et des solutions visant à redynamiser le geste de tri des biodéchets seront éprouvées auprès des populations concernées.

Des pistes de réflexion autour des marchés publics

Dans un souci du respect du Code des Marchés Publics, et compte tenu de l'absence d'outils de calcul de l'énergie grise des produits et consommables, Montpellier Agglomération n'a pas systématiquement inséré de clauses de développement durable dans ses marchés publics et ne dispose pas d'éléments de suivi, ni d'objectifs chiffrés en la matière. Réfléchir à la mise en place d'une commande publique éco-responsable est un projet de l'Agglomération pour les années à venir, tout comme celui d'instaurer des formations sur le thème du développement durable et des marchés publics à destination de ses agents.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Être une collectivité éco-exemplaire

Le volet interne du Programme Local de Prévention des Déchets

La Communauté d'Agglomération de Montpellier donne l'exemple en amplifiant sa politique environnementale à destination de ses agents, à travers le volet interne du PLPD. La collectivité a ainsi lancé une campagne de communication et de formation de ses agents à ce sujet, via l'ouverture d'un jeu-concours mettant en compétition les services de la collectivité, ce qui devait permettre de motiver les initiatives et changements de comportement dans le cadre professionnel.

Les achats durables : l'exemplarité dans la commande publique

L'éco-responsabilité dans la commande publique de la collectivité est définie par sa charte de l'achat durable, quatrième Éco-projet de son Agenda 21, qui fait état de clauses sociales et d'insertion, d'exigences environnementales dans les cahiers des charges (matières premières, fabrication, origine, type de transport, distance parcourue pour son acheminement) et de préférence pour les écoproduits.

Les efforts de certification des régies et délégataires

Montpellier Agglomération souhaite poursuivre l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité de ses installations et systématiser les labels qualité pour leurs services. La régie de collecte des déchets est certifiée ISO 9001, la régie funéraire a obtenu le label NF services (situation unique en France). La Régie de Collecte des déchets se prépare également à la mise en œuvre des mesures de prévention R437 préconisées par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts). Enfin, la station d'épuration MAERA est certifiée depuis 2008 : ISO 9001, 14001 et ILO-OSH 2001, ce qui récompense la qualité de la conception, la réalisation et l'exploitation de cette installation dans le respect de l'environnement. Grâce à l'obtention de cette triple certification, le site est désormais certifié QSE, Qualité, Sécurité, Environnement.

Chapitre 6

La situation de la Collectivité au regard des 5 éléments de méthode du développement durable

Un atelier participatif dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial.
© Montpellier Agglomération

Section 1 : La participation des acteurs et de la population

Associer les acteurs du territoire, c'est-à-dire les habitants, les visiteurs et les partenaires de la Communauté d'Agglomération de Montpellier permet d'approcher la diversité des attentes, de faciliter la compréhension des projets ou des stratégies, de bénéficier des savoirs et des compétences qui révèlent de l'expression du système complexe s'imposant au territoire. L'idée est bien de débattre de développement durable partout, mais de manière organisée et constructive. La participation de tous les acteurs suppose une organisation réactive pour recevoir les avis et propositions en continu, les prendre en considération et en « rendre compte » à tous. Le débat local est d'autant plus important qu'il est bien mené et permet de rendre compréhensible ce qui fait accord et désaccord et d'éclairer les décisions prises par les organes de la collectivité.

Pour cela, des actions de concertation et de sensibilisation ont été mises en œuvre sur le territoire et en interne de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

L'Agglomération sollicite régulièrement la participation des acteurs du territoire à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ses politiques afin :

- **D'assurer la concertation avec les usagers du territoire au sein d'instances participatives ;**
- **De partager les politiques territoriales avec les acteurs du territoire pour une appropriation collective.**

OBJECTIFS

Assurer la concertation avec les usagers du territoire au sein d'instances participatives

Le Conseil de développement

Instance participative et force de proposition par excellence, le Conseil de développement de l'Agglomération a été créé en 2003. Représentant la société civile, il rassemble un panel d'acteurs sociaux et économiques du territoire ainsi que des experts. Il est systématiquement sollicité pour avis sur toutes les grandes politiques publiques menées par l'Agglomération. Son expertise transversale alimente la réflexion des élus de la collectivité. En 2011, après une interruption de plusieurs mois, la collectivité a analysé les forces et faiblesses du fonctionnement du Conseil. Il s'agissait de permettre une participation des acteurs plus dynamique et plus opérationnelle tout en mobilisant davantage de moyens. À partir de septembre 2012, la Communauté Agglomération de Montpellier a choisi de réunir à nouveau régulièrement le Conseil de développement et de le renouveler avec 200 membres. Choisis pour leur engagement ou leur expertise, ses membres auront vocation à contribuer activement au projet d'Agglomération 2020 en se faisant le porte-voix des citoyens de l'Agglomération de Montpellier.

Les maisons d'agglomération

Destinées à rapprocher les services de l'Agglomération des habitants, onze maisons d'agglomération sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Véritables interfaces de la collectivité avec le public, elles constituent autant de lieux d'échanges et de discussions sur les actions de la collectivité. Des expositions et des animations ont régulièrement lieu dans ces maisons pour présenter les projets de l'Agglomération aux habitants. Ainsi les enquêtes publiques sur des documents officiels comme le Plan de Déplacement Urbain (PDU) sont accessibles en leur sein et permettent une participation citoyenne de proximité. Souhaitant encore développer la culture de la concertation sur son territoire et disposant de ces structures de proximité, la Communauté d'Agglomération a mis en place, en 2012, des bornes informatiques dédiées à la « conversation citoyenne » dans chaque maison d'agglomération. Le principe de ces « conversations citoyennes » est de permettre aux habitants de faire part de leurs contributions pour dessiner l'Agglomération à 2020.

Partager les politiques territoriales avec les acteurs du territoire pour une appropriation collective

Pour chacune de ses grandes politiques territoriales, Montpellier Agglomération consulte les acteurs du territoire. Leur participation active aux débats mis en place par la collectivité facilite l'appropriation par eux de ces politiques.

La diffusion sur internet

Une refonte du site internet de la Communauté d'Agglomération et l'inscription de l'Agglomération dans les réseaux sociaux ont été opérée en 2012 afin de permettre des forums et plus de débats en ligne. Les habitants du territoire se sentent acteurs de leur collectivité en interagissant au quotidien avec les élus et les services de l'Agglomération. L'Écolothèque a également sa page Facebook pour permettre aux usagers de la collectivité de dialoguer entre et avec ses représentants sur le réseau social concernant les activités proposées. Cela permet une meilleure réactivité des services aux habitants et une dynamique de concertation plus forte.

Le projet ÉcoCité

Le projet ÉcoCité « De Montpellier à la Mer » met en place une méthode de construction originale et partagée. Cette méthode est explicitée et la place des élus soulignée afin d'assurer une bonne cohérence du projet. La méthode a permis l'organisation d'ateliers qui ont réuni plus de 300 personnes sur les thèmes de l'eau, de la biodiversité, de l'énergie, des commerces et des mobilités, ainsi qu'une réunion publique avec plus de 600 personnes. La Communauté d'Agglomération souhaite prolonger ce type d'ateliers qui mobilisent surtout des experts et des riverains, et identifier des modalités de concertation permettant d'associer plus globalement l'ensemble des habitants du territoire communautaire, sur ce projet majeur.

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial (PCET), la Communauté d'Agglomération de Montpellier a organisé des assises en janvier 2012. Celles-ci ont rassemblé près de 250 acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, laboratoires de recherche...) et ouvert le débat. Elles ont été suivies d'ateliers de concertation organisés en juin 2012. Ces échanges déboucheront, début 2013, sur un deuxième grand rendez-vous où sera finalisé le plan d'actions à mettre en œuvre pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter durant la prochaine décennie.

Exemple de politiques territoriales mises à concertation

A titre d'exemple sur les autres politiques territoriales que celles précitées, Montpellier Agglomération a concerté la population au sein d'ateliers participatifs qui se sont tenus au CORUM pour l'élaboration de son Plan Local de l'Habitat. De nombreuses réunions ont également eu lieu concernant la ligne 5 de tramway. Un diagnostic et une concertation avec les acteurs et les habitants est aussi en cours sur le tourisme.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Dialoguer avec les agents

Un journal mensuel est édité à destination des agents sur les actions de la collectivité et les décisions prises les concernant. La communication interne se fait par voie d'affichage sur des actions ponctuelles, dans les locaux, les ascenseurs. Tel fut le cas, par exemple, pour annoncer l'Atelier interne sur le PCET en 2012.

Une campagne de sensibilisation aux éco-gestes au quotidien sur le papier et l'énergie ou encore sur le plan de gestion des déchets a également été menée.

Fédérer en interne avec le Comité d'actions sociales, sportives et culturelles

Le Comité d'actions sociales, sportives et culturelles est subventionné par l'Agglomération. Il met à disposition des moyens pour l'organisation d'activités sportives, sociales ou culturelles entre et auprès des agents de la collectivité. C'est également un lieu d'entre-aide et de dialogue entre les agents.

Refondre le site Intranet pour faciliter l'accès à l'information aux agents

La refonte du site Intranet de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, initiée en 2012, se veut participative par la mise en place d'un questionnaire destiné à l'ensemble des agents, de réunions d'information et de groupes de travail intervenant durant le dernier trimestre 2012. Faisant l'objet de la mise en place d'un comité de pilotage ad hoc, piloté par la direction des ressources humaines et faisant intervenir les ressources informatiques et la communication interne, le futur site Intranet sera opérationnel dès la fin de l'année 2013.

Section 2 : Le pilotage et la transversalité de la démarche de développement durable

L'approche de développement durable permet d'adopter une méthode transversale et d'identifier les interactions et articulations entre politiques publiques. Un diagnostic transversal met en perspective les relations entre les thèmes, les espaces, les activités et les acteurs. L'approche systémique inhérente au développement durable permet ainsi de mettre l'accent sur les interactions entre les divers secteurs d'action d'une collectivité pour en appréhender les impacts positifs, neutres ou négatifs.

La transversalité sous-jacente à une démarche de développement durable conduit naturellement à une nouvelle organisation du pilotage : la coproduction. Celle-ci doit permettre d'organiser l'expression des différents intérêts des parties prenantes et les modalités de choix ou de propositions. Cette nouvelle forme d'organisation témoigne des coopérations entre territoires. Elle est source de mutualisation, de mise en cohérence de politiques locales et suscite de « l'inter territorialité » qui correspond au quotidien des habitants.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place des comités de pilotage sur ses grandes politiques territoriales afin d'assurer une vision transversale de son projet de territoire. Ses deux objectifs principaux sont :

- **Mettre en place des outils de gouvernance ad hoc pour une meilleure transversalité des démarches ;**
- **Articuler les différentes stratégies mises en œuvre par-delà de son périmètre administratif.**

OBJECTIFS

Mettre en place des outils de gouvernance ad-hoc pour une meilleure transversalité des démarches

Le programme local de prévention des déchets

Le programme local de prévention des déchets de la Communauté d'Agglomération 2010-2015 a pour objectif de diminuer de 7 % le ratio de production de déchets par habitant. Le programme se construit sous l'égide d'un comité de suivi technique qui se réunit une fois par trimestre. Il comprend outre la Communauté d'Agglomération, l'ADEME et le Département. Le comité de suivi valide le diagnostic, les objectifs à atteindre et l'état d'avancement du programme. Un comité de pilotage est composé d'élus locaux, d'institutions et de représentants de la société civile. Il se réunit à chaque grande étape du programme afin de valider les objectifs à atteindre et suivre la mise en place des actions décidées. Il acte un bilan annuel des actions et valide le programme de l'année suivante. Il se réunit au moins une fois par an. Enfin, des groupes de travail fonctionnent en parallèle sur des sujets précis liés à la politique des déchets.

Par ailleurs, des référents « prévention des déchets » ont été désignés dans les services de la collectivité, ainsi que dans chaque commune,

constituant « l'éco team » en charge de faire progresser les actions entreprises dans le cadre de l'objectif d'éco exemplarité des collectivités du programme local de prévention des déchets.

Réunions des 31 communes : Comité d'Orientation Général (COG) et réunions des Directeurs Généraux des Services (DGS)

La Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place un Comité d'Orientation Général (COG) qui réunit régulièrement les élus des 31 communes pour informer sur les grandes stratégies, les discuter et les valider.

Parallèlement des réunions des Directeurs Généraux des Services (DGS) se tiennent et permettent le suivi opérationnel des grands dossiers.

Articuler les différentes stratégies mises en œuvre par-delà de son périmètre administratif

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

L'originalité, dans l'élaboration du Plan Climat de la Communauté d'Agglomération de Montpellier tient dans le caractère collaboratif et mutualisé de cette démarche. Montpellier Agglomération a aussi passé une convention avec la Ville de Montpellier mais aussi avec les Villes de Baillargues, Lattes et Pérols. Un Comité de suivi technique se réunit tous les 15 jours avec les communes concernées, l'Agence local de l'énergie, la Région, le Département et l'ADEME. Le Comité de pilotage est constitué des élus représentants de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et des élus concernés par la démarche.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier participe également au comité de suivi régional, organisé par la Région et l'ADEME, ce qui lui permet d'échanger avec les différents porteurs de PCET sur l'ensemble du territoire du Languedoc-Roussillon.

Le partenariat avec les collectivités limitrophes sur les démarches Natura 2000

Au printemps 2012, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a lancé l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) sur le site Natura 2000 « Plaine de Fabrègues – Poussan ». Ce site s'étend sur trois intercommunalités : la Communauté d'Agglomération de Montpellier, la Communauté de Communes Nord Bassin de Thau et Thau Agglomération. Une convention partenariale et financière sera proposée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier aux deux autres EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à la fin de l'année 2012.

De manière analogue, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a signé une convention de partenariat en fin d'année 2011, avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour le site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais », et au printemps 2012, avec la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault pour le site Natura 2000 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas ». Enfin, sur l'ensemble des sites Natura 2000 présents sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Montpellier participe aux cotés des collectivités concernées à l'élaboration des documents d'objectifs. L'enjeu de la préservation de la biodiversité nécessite en effet de transcender les limites administratives.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Elaborer des politiques publiques à long terme

La stratégie d'élaboration des politiques publiques

La déclinaison stratégique de l'action communautaire a fait l'objet d'une formalisation synthétique au niveau de chaque direction. Elle s'organise sous la forme d'axes stratégiques, de programmes et d'actions. Ces schémas sont en cours de finalisation. Ils seront en 2013, assortis d'outils de suivi et de programmation dans le temps.

La transversalité entre les directions pour le développement durable

Il n'existe pas de direction du développement durable en tant que telle. La démarche de développement durable est intégrée dans chaque direction. Ainsi l'atelier « collectivités » du PCET, consacré aux actions internes, a rassemblé de nombreux services de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Section 3 : L'évaluation et la stratégie d'amélioration continue

L'évaluation des projets et des politiques territoriales participe à l'orientation et au pilotage des actions et politiques publiques de la collectivité ainsi qu'à sa stratégie d'amélioration continue. Elle donne de la cohérence à la démarche. L'évaluation vérifie la progression et permet de se projeter dans l'avenir. Elle permet aussi de mobiliser les différents acteurs sur les objectifs et les choix qui structurent les projets. Sur la base de ce diagnostic, la collectivité territoriale identifie les défis à relever et les atouts à valoriser, puis définit les axes à investir pour y parvenir. Elle se fixe des objectifs clairs (et chiffrés si possible) respectant les capacités de faire des acteurs et elle hiérarchise ses objectifs car la démarche d'amélioration continue porte en elle une notion de progressivité.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place des processus d'évaluation dans le cadre de sa stratégie d'amélioration continue. Ses objectifs en la matière sont :

- **Évaluer les politiques territoriales au moyen d'outils de suivi ;**
- **Améliorer la démarche de développement durable grâce à un partage des connaissances et à des partenariats.**

OBJECTIFS

Evaluer les politiques territoriales au moyen d'outils de suivi

La Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place une liste de 200 indicateurs pour suivre l'évolution de ses politiques publiques. Cette démarche d'évaluation a pris place avec l'élaboration du SCOT.

Le bilan du SCOT

En 2012, la Collectivité a fait un bilan de son SCOT après 6 années de mise en œuvre, comme le demandait la loi. Ce travail est la démarche d'évaluation d'une politique publique la plus aboutie de l'Agglomération. Elle prend appui sur les données de références issues de son diagnostic établi en 2004, soit deux ans avant son approbation et sa mise en œuvre effective. C'est le cas principalement des données relatives à l'occupation du sol. D'autres dates de référence ont pu être retenues selon les thèmes d'analyse en fonction des données homogènes disponibles. L'évaluation trouve sa limite dans des indicateurs très hétérogènes, parfois consolidés sur plusieurs années. Il est difficile pour la Communauté d'Agglomération de Montpellier d'évaluer annuellement son SCOT et les politiques publiques (PDU, PDH) qui en découlent. La collectivité travaille à une refonte des indicateurs afin de pouvoir disposer d'une meilleure évaluation annuelle et ainsi améliorer plus rapidement ses politiques.

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCET

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PCET permet d'intégrer des indicateurs de type « baromètre énergie-climat » afin de rendre plus concret pour chacun les résultats des efforts engagés.

La collectivité s'engage dans la démarche Cit'ergie® en 2013 dans le prolongement de son PCET. Soutenu par l'ADEME au niveau local,

Cit'ergie® est un label destiné aux collectivités (communes et intercommunalités) qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques. C'est un label de « bonne conduite » qui récompense pour quatre ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité. Le baromètre de suivi et les audits tous les quatre ans intégrés à cette démarche participent à du travail d'évaluation et d'amélioration continue.

Améliorer la démarche de développement durable grâce à un partage des connaissances et à des partenariats

L'après Agenda 21

La démarche Agenda 21 a été évaluée tout au long de sa mise en œuvre et a été mise en valeur dans le rapport sur la situation en matière de développement de l'Agglomération de 2011. Elle implique de pérenniser des dispositifs aptes à les « faire vivre ». Dans cette optique, Montpellier Agglomération a proposé de mettre en place et d'animer un club « projets urbains durables ». Ce club a vocation, sur la base de l'éco-référentiel, à faire émerger une culture partagée de l'aménagement durable et susciter des échanges avec les communes et les acteurs concernés sur les pratiques et expériences locales.

Des partenariats pour une amélioration continue (ÉcoCité – IBM)

Un partenariat avec IBM existe pour le projet ÉcoCité. Lancée en octobre 2011, l'étude a été livrée en juillet 2012. La feuille de route prévoit un accord final sur un contrat de recherche et développement en lien avec le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de l'Agglomération et l'offre de services pour la population.

FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Mutualiser les bonnes pratiques

La charte de l'achat public durable de l'Agenda 21 retient comme objectif la mutualisation des bonnes pratiques et l'animation d'un réseau local des acteurs de l'achat public. A cet égard, la Communauté d'Agglomération a mis en place une plateforme d'échange dématérialisée entre l'Agglomération et les Communes membres. L'échange d'expériences permet aux collectivités de progresser dans l'éco-responsabilité de la commande publique.

L'un des chantiers de la Communauté d'Agglomération de Montpellier pour les années à venir consiste en l'élaboration d'une charte d'éco-responsabilité pour les manifestations culturelles et sportives.

Evaluer efficacement les agents

Une nouvelle procédure d'entretiens d'évaluation avec les agents a été mise en place en 2012. Le dialogue est privilégié pour une progression tout au long de l'année.

Section 4

INDICATEURS

- *Nombre de connexions au site de la Communauté d'Agglomération de Montpellier*

Nombre de pages internet consultées sur les sites internet de la communauté d'agglomération

2009	2010	2011
1 300 000	712 376	806 139

- *Nombre de Pass'Agglo*

Nombre de cartes Pass'Agglo délivrées (depuis le lancement)

2009	2010	2011
170 000	185 000	200 000

- *Nombre d'agents aux visites culturelles et sportives organisées pour les agents*

Nombre total de participants aux visites (1 agent peut participer plusieurs fois)

2009	2010	2011
170	279	1 333

- *Nombre de sujets traités par le Conseil de Développement*

Suite à la relance du Conseil de Développement en septembre 2012, cet indicateur est essentiel à une bonne concertation de la Communauté d'Agglomération de Montpellier sur ses objectifs et ses projets. Il sera renseigné pour les prochaines années.

- *Nombre de réunions du COG* et des 31 DGS*

	2009	2010	2011
Nombre réunions du COG	3	3	3
Nombre de réunions des 31 DGS	4	2	3

** COG : Comité d'Orientation Général*

Section 5

PERSPECTIVES

De nombreuses actions ont été mises en place en 2011 et certaines poursuivies sur 2012, afin d'encourager la participation des acteurs et de la population, afin d'améliorer l'élaboration de la démarche de développement durable poursuivie par la collectivité et grâce à une évaluation de cette dernière, afin d'en améliorer sa stratégie en continue.

Les progrès en la matière passeront par les axes d'amélioration suivants :

- **Solliciter systématiquement le Conseil de Développement sur les grands projets et expliquer à la population les choix opérés s'ils sont différents des propositions du Conseil de Développement ;**
- **Systématiser, sur les grands projets, un dispositif de suivi et d'évaluation, à l'exemple du PCET et de la labellisation Cit'ergie ;**
- **Mettre en commun les cartographies des parties prenantes du territoire susceptibles d'être associées aux projets de la Collectivité ;**
- **Renforcer le suivi de la performance de la Collectivité en matière d'organisation du pilotage en mettant en place des indicateurs de suivi basés tant sur son fonctionnement interne que sur les politiques menées sur son territoire.**
- **Formaliser davantage l'information et la concertation en interne avec les agents sur les principaux projets de la Collectivité ;**
- **Faire évoluer le site intranet vers plus de concertation et de travail collaboratif.**

MONTPELLIER AGGLOMERATION
50, place Zeus - BP 9534
34045 MONTPELLIER CEDEX 01
www.montpellier-agglo.com

CONTACT
Caroline FRIOL
Service PLANIFICATION TERRITORIALE
Tél. 04 67 13 60 24 - c.friol@montpellier-agglo.com

L'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération ont contribué
à l'élaboration du présent rapport, avec le soutien du Cabinet Ernst & Young